



# Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



## 45<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 9 - 10 novembre 2016

UNEP/CMS/StC45/Doc.4.1

### PROJET DE RAPPORT DE LA 44<sup>EME</sup> RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CMS

Bonn (Allemagne), 14 – 15 octobre 2015

#### 1. Observations liminaires et introductions

1. Dans son discours de bienvenue, Øystein Størkersen (Norvège), Président du Comité permanent, a déclaré que la réunion était la première occasion pour le Comité de faire le bilan des progrès accomplis depuis la COP11 et de paver la voie vers la COP12 à Manille.

2. Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité sur le campus des Nations Unies, accueilli grâce à la générosité de l'Allemagne, le pays hôte. La COP11 a pris de nombreuses décisions auxquelles il faut donner suite, en particulier les Résolutions [11.3 sur les synergies](#), [11.4 sur le Conseil scientifique](#) et [11.7](#) sur un éventuel processus d'examen pour la Convention. Le point sera fait sur les progrès de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), la criminalité liée aux espèces sauvages et le changement climatique.

3. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour améliorer la visibilité de la Convention par la mise à jour régulière du nouveau site web et la publication d'éditoriaux dans divers journaux partout dans le monde. La Convention s'est aussi renforcée cette année avec l'adhésion de l'Afghanistan et du Brésil et d'autres pays suivront probablement dans le sillage des ateliers régionaux de renforcement des capacités financés par la Commission européenne et des visites du Secrétaire exécutif auprès de hauts responsables ministériels.

4. La deuxième réunion des Signataires du MdE Rapaces a eu lieu récemment à Trondheim, en Norvège, où douze nouvelles espèces de vautours ont été inscrites et un accord a été conclu reconnaissant la nécessité d'élaborer un Plan d'action multi-espèces pour les vautours d'Afrique-Eurasie. La deuxième Réunion des Signataires du MdE Rapaces devait se tenir en février 2016, accueillie par le Costa Rica.

5. Les travaux sur les tortues marines et les éléphants se sont poursuivis et le Secrétariat a participé à l'organisation de la réponse des experts internationaux à la mort massive des antilopes Saïga au Kazakhstan en mai. Le Secrétariat a également pris une part active au Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) et maintenu des contacts bilatéraux étroits avec la CDB, la CITES et la Convention de Ramsar notamment.

6. Le Plan stratégique pour les espèces migratrices a offert à la CMS des opportunités exceptionnelles pour faire en sorte que ses activités de conservation s'inscrivent dans le courant principal des politiques plus vastes en matière d'environnement et de développement, du fait de sa décision de se rattacher aux objectifs d'Aichi adoptés par la CDB et de s'aligner sur les objectifs de développement durable.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et programme de la réunion

*Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

## **2.1 Ordre du jour provisoire et documents**

7. L'ordre du jour révisé tel que présenté dans le document [UNEP/CMS/StC44/2.1.Rev 3](#) a été adopté avec la présentation de la « ACCOBAMS Survey Initiative » traitée à la section Autres questions sous le point 20 de l'ordre du jour.

## **2.2 Ordre du jour annoté et programme de la réunion**

8. Sous réserve de quelques légères modifications à l'ordre du jour proposé, le programme de la réunion tel que figurant dans le document [UNEP/CMS/StC44/2.2.Rev 2](#) a été adopté.

## **3. Adoption du Règlement intérieur**

9. Aucun changement n'ayant été proposé, le règlement intérieur suivi lors de la réunion précédente du Comité permanent est resté en vigueur.

10. Le Secrétariat a demandé que soit approuvée la politique selon laquelle les rapports régionaux, qui étaient auparavant présentés comme documents d'information mais n'étaient pas inclus parmi les principaux documents de réunion, ne devraient pas être traduits mais plutôt être présentés dans la langue dans laquelle ils sont parvenus.

11. Certaines Parties ayant souligné l'importance de disposer des documents si possible dans les trois langues, il a été convenu que les Parties qui envoient des rapports régionaux devraient signaler au Secrétariat toutes les sections qu'ils estiment d'intérêt mondial, afin qu'ils puissent être traduits.

## **4. Adoption des rapports des réunions du Comité permanent de la CMS**

12. Le Secrétariat a présenté les projets de rapports des deux réunions précédentes du Comité permanent tenues immédiatement avant et après la COP à Quito. La France a fait observer que la liste des membres du Comité permanent n'avait pas été mise à jour sur les pages en français du site web. Ce à quoi le Secrétariat a remédié durant la réunion.

### **4.1 42<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent**

13. Le projet de rapport de la 42<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent a été adopté.

### **4.2 43<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent**

14. Le projet de rapport de la 43<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent a été adopté.

## **5. Dépositaire**

15. Le dépositaire, l'Allemagne, a signalé que depuis la dernière réunion du Comité permanent, deux autres Parties avaient adhéré à la Convention, à savoir l'Afghanistan (le 1er août 2015) et le Brésil (le 1er octobre 2015), portant à 122 le nombre total des membres. L'Allemagne continuera à aider au recrutement de nouvelles Parties par le biais de ses ambassades.

16. Le Secrétaire exécutif a remercié l'Allemagne pour son soutien continu concernant le recrutement de nouvelles Parties ainsi que le Gouvernement équatorien dans la région Amérique latine pour ses efforts récents.

## 6. Le Comité permanent

### 6.1 Membres du Comité permanent

17. Le Président a invité les représentants régionaux à compléter leurs rapports écrits par des mises à jour orales.

18. L'Australie, qui s'exprimait au nom de la région Océanie, a informé les participants du rapport publié comme document [UNEP/CMS/StC44/6.1.3](#). Parmi les points saillants, il faut mentionner les contributions volontaires de l'Australie d'un montant de 100 000 AUD et d'un montant de 20 000 AUD en faveur du Plan d'action par espèce pour la tortue caouanne. La Nouvelle-Zélande a appuyé le PROE en ce qui concerne la surveillance sur base communautaire des plages de nidification des tortues à Fidji, Kiribati et aux îles Salomon en vue de promouvoir le tourisme. Les Philippines ont rejoint le Partenariat pour la voie de migration d'Asie de l'Est-Australasie et un projet concernant les oiseaux migrateurs et les zones humides a été mené le long de la voie de migration. En janvier 2014, l'Australie a assumé la présidence d'un Groupe de travail sur le courlis à bec grêle et un Plan d'action par espèce a été élaboré. Les Philippines ont également lancé le réseau sur l'ensablement des mammifères marins d'Asie du Sud-Est et a dispensé une formation à plus de 3 000 personnes. Samoa et la Nouvelle-Zélande ont signé le MdE Rapaces, tandis que l'Australie a entrepris une recherche sur les poissons-scies et les requins-marteaux, et le PROE a ouvert un poste pour un spécialiste des requins et des raies. Les Philippines et la Malaisie ont coopéré pour la gestion des îles abritant la plus grande colonie de tortues vertes. La Nouvelle-Zélande a déclaré des réserves marines dans les mers du Sud, y compris des zones de reproduction importantes pour les mammifères marins et les espèces de l'ACAP. À l'instar de la coopération trilatérale entre l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, une initiative a aussi été lancée couvrant la mer de Corail à laquelle ont aussi pris part la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et Timor Leste.

19. L'Australie a adopté une Stratégie en faveur des espèces menacées et a fixé des buts pour éliminer des colonies de chats sauvages, afin d'établir des refuges sûrs pour la faune sauvage et d'augmenter les populations de 20 espèces menacées.

20. Pour l'Afrique, l'Ouganda a déclaré qu'une réserve de biosphère transfrontalière a été établie entre l'Ouganda et le Kenya. Avec une aide financière du Gouvernement néerlandais, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda sont convenus du texte du Traité de la collaboration transfrontalière du Grand Virunga et un recensement des gorilles des montagnes a été effectué. L'Ouganda a accueilli le Comité permanent de l'AEWA, premier pays africain à accueillir une réunion de cet organisme. L'AEWA a aussi organisé des formations pour les gestionnaires des zones humides et un atelier de formation pré-MOP a eu lieu au Cap en Afrique du Sud. Des activités ont été organisées en lien avec la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et la Journée mondiale de la vie sauvage.

21. L'Afrique du Sud a déclaré qu'un événement célébrant la Journée mondiale des oiseaux migrateurs se tiendra le lendemain du jour marquant la migration d'octobre. L'événement a lieu sur un site de Ramsar avec la participation du Ministre. Une proposition pour un projet concernant l'habitat des oiseaux a été soumise au FEM et les préparatifs se poursuivaient pour la COP de la CITES prévue en 2016 à Johannesburg.

22. La Bolivie a mis en relief plusieurs exemples de collaboration et d'efforts régionaux pour l'intégration du volet conservation dans les activités d'autres secteurs. L'Argentine élabore un Plan d'action pour améliorer les pêches et mettre fin aux effets négatifs sur les oiseaux tels que les albatros et les pétrels. L'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou travaillent conjointement, par exemple

pour promouvoir les prairies comme destinations touristiques pour l'observation des oiseaux. Des recensements périodiques sont effectués à l'aide de paramètres normalisés et de campagnes de baguage sont organisées pour les flamants, l'Argentine essayant de surmonter certains des obstacles juridiques empêchant le baguage de certaines espèces. Le groupe de travail sur les flamants met au point des stratégies régionales de concert avec la Convention de Ramsar. L'Équateur travaille sur les pêches, le repérage des requins par satellite et un recensement des raies manta et a organisé un atelier chargé d'examiner des méthodes non invasives pour mener des enquêtes. L'adhésion du Brésil à la CMS a été saluée et des pays de la région amazonienne cherchent à collaborer plus étroitement sur des questions comme l'énergie hydroélectrique. Voir le document [UNEP/CMS/StC44/6.1.4](#) contenant le rapport de l'Amérique du Sud.

23. Le Costa Rica faisant rapport sur les activités menées en Amérique centrale et dans les Caraïbes a remercié le Secrétariat pour son soutien à la tenue de l'atelier de renforcement des capacités au Panama. La tenue de la COP en Équateur a renforcé la visibilité de la CMS dans la région et il a été donné suite aux décisions. Les tortues et les requins figuraient parmi les espèces sur lesquelles le plus d'efforts ont convergé (par exemple, avec l'élaboration de plans d'action pour la biodiversité) et les gouvernements, les organismes et les ONG coopèrent efficacement, notamment au Costa Rica et à Cuba dans des domaines comme la recherche et l'éducation à l'environnement pour les communautés et les pêcheurs. Le Honduras, le Brésil et le Costa Rica œuvrent conjointement pour la conservation des requins et l'adhésion du Brésil pourrait signifier plus d'activités en faveur des requins-marteaux. Un nouveau ministère a été créé au Costa Rica chargé de la surveillance des océans, en particulier de la conservation des espèces marines migratrices. Voir le document [UNEP/CMS/StC44/6.1.1](#) pour le rapport de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

24. La France a indiqué qu'elle s'occuperait des pays de l'UE. Dix d'entre eux seulement ont répondu et bon nombre d'adresses électroniques indiquées par les points focaux n'étaient plus valides. Les réponses n'étaient pas toujours cohérentes, certains pays ayant répondu par une seule phrase et d'autres par des pages d'informations en réponse à la même question. La Belgique a accueilli la 7ème réunion des Parties à l'EUROBATS, la Finlande a promulgué de nouvelles lois sur les pêches exigeant que les animaux capturés accidentellement soient débarqués, l'Estonie a dressé une liste de sa faune aviaire, l'Espagne a organisé une conférence pour les pêcheurs et la France travaille sur des plans de mise en œuvre pour les espèces migratrices et collabore avec des pays africains.

25. S'agissant des États non membres de l'UE, l'Ukraine a fait savoir que la Norvège, outre à avoir assuré la présidence des comités permanents de la CMS et de l'AEWA, a également accueilli la dernière réunion des Signataires du MdE Rapaces à Trondheim. L'ACCOBAMS a lancé une initiative d'enquête en mer méditerranée et en mer Noire (pour plus de détails, voir le point 20 de l'ordre du jour) et en 2016, la 6ème réunion des Parties à l'ACCOBAMS se tiendra à Monaco. Une Conférence à laquelle ont pris part la Bulgarie, la Roumanie, la Géorgie, la Turquie et l'Ukraine a eu lieu à Istanbul sur la chasse dans les zones humides axée sur la législation relative aux oiseaux. L'Ukraine a donné le feu vert à la traduction en ukrainien des lignes directrices de conservation, notamment celles de l'AEWA.

26. Le rapport de la région européenne a été soumis comme document [UNEP/CMS/StC44/6.1.2.Rev 1](#).

## **6.2 Accords de la Famille CMS**

27. Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a indiqué que le centre de l'attention en ce moment était la Réunion des Parties qui se tiendra à Bonn en novembre 2015. Depuis la COP11, la Mauritanie a adhéré à l'Accord, portant à 75 le nombre total des Parties et la coopération s'est renforcée avec la Convention sur la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique (CAFF)

concernant les oiseaux qui migrent à travers l'Arctique. Un rapport complet est disponible sur la page web concernant la sixième session de la Réunion des Parties (MOP6) à l'AEWA sous la cote [UNEP/AEWA/MOP6.9](#) (Rapport du Secrétariat).

28. Patrick van Klaveren, représentant l'ACCOBAMS, a mis en lumière les principales activités menées depuis la COP de la CMS à Quito, où des résolutions importantes pour l'Accord ont été adoptées, particulièrement celles concernant la capture de cétacés vivants dans la nature à des fins commerciales, les conséquences de la culture des cétacés pour leur conservation et l'observation durable de la vie sauvage en bateau, pour laquelle l'ACCOBAMS a mis en place un plan de certification. L'ACCOBAMS cherche des occasions de travailler avec d'autres membres de la Famille CMS sur des questions d'intérêt commun comme les bruits sous-marins. M. van Klaveren a expliqué brièvement les arrangements du Secrétariat de l'Accord, hébergé par la Principauté de Monaco qui a financé deux membres du personnel, le Secrétaire exécutif et un assistant, tandis que deux assistants et un comptable à temps partiel ont été financés par les Parties. Le rapport de l'ACCOBAMS a été présenté comme document [UNEP/CMS/StC44/6.2.4](#).

29. Heidrun Frisch, Coordinatrice d'ASCOBANS, a informé que depuis la COP11 deux ateliers sur les prises accessoires avaient eu lieu et que la 22ème réunion du Comité consultatif s'était déroulée à La Haye (Pays Bas). La 8ème Réunion des Parties est prévue à Helsinki en août 2016 et les thèmes que les Résolutions devront couvrir se précisent. Un modèle pour la présentation des rapports nationaux est en cours d'élaboration et les Parties à ASCOBANS ont décidé de fournir un rapport détaillé pendant le cycle de quatre ans, avec des rapports plus concis pour d'autres années axés sur des questions spécifiques. Les rapports devraient contenir des informations pertinentes permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'Accord sans être un fardeau pour les Parties. En mars 2016, un atelier sur la conservation des cétacés grâce à des synergies entre différents cadres législatifs sera organisé durant la réunion annuelle de la Société européenne des cétacés à Madère (Portugal). Le rapport de l'ASCOBANS a été présenté comme document [UNEP/CMS/StC44/6.2.5](#).

30. Andreas Streit, Secrétaire exécutif d'EUROBATS, a fait savoir qu'Israël avait adhéré à l'Accord, devenant la 36ème Partie et la première à se joindre provenant de la zone de l'Accord élargi. Des contacts sont maintenus avec des États n'appartenant pas à l'aire de répartition et une contribution volontaire de l'Allemagne a permis aux délégués de ces pays de participer aux réunions d'EUROBATS. Une version entièrement révisée des lignes directrices relatives aux chauves-souris et aux éoliennes a été produite en anglais et les versions française et allemande suivront. L'Initiative de projets d'EUROBATS a fourni de petites subventions et s'est avérée populaire et réussie. Outre une petite allocation provenant du budget de base, des contributions volontaires ont été reçues de l'Allemagne, de la Suisse et du Luxembourg venant augmenter les fonds disponibles. Le rapport d'EUROBATS a été présenté comme document [UNEP/CMS/StC44/6.2.6](#).

31. Rüdiger Stempel, Chef du Secrétariat commun de la mer des Wadden (CWSS) en charge de l'Accord sur la conservation des phoques dans la mer des Wadden, s'est référé au rapport écrit publié sous la cote [UNEP/CMS/StC44/6.2.3](#). M. Stempel a rappelé que l'Accord sur la conservation des phoques dans la mer des Wadden est le premier accord conclu sous l'égide de la CMS et qu'il a célébré son 25ème anniversaire. Les populations de phoques communs s'étaient reprises après deux épidémies de morbillivirus (peste du phoque) dévastatrices et atteignaient maintenant des niveaux record. Les phoques gris aussi étaient revenus dans la zone. Une exposition sur les activités du CWSS a été organisée dans le hall d'entrée du bâtiment principal du Campus des Nations Unies. Outre qu'il est responsable de l'Accord sur les phoques, le CWSS a aussi des intérêts communs avec l'AEWA, car la mer des Wadden est un site de halte important pour 10 à 12 millions d'oiseaux migrateurs chaque année. La coopération le long de la voie de migration de l'Atlantique Est a été encouragée, des liens très étroits étant établis avec le Banc d'Arguin en Mauritanie. Le CWSS s'est aussi félicité



de la venue du Secrétaire exécutif de la CMS à Wilhelmshaven à l'occasion de la Journée de la mer des Wadden (27 août).

### 6.3 Observateurs

32. Mark Jones de la Born Free Foundation, une ONG basée au Royaume-Uni, a fait un [exposé](#) concernant l'évaluation provisoire entreprise par l'expert hollandais, Hans Bauer, de la conservation du lion en Afrique. Il a rappelé aux participants la [Résolution 11.32](#) adoptée à la COP de la CMS à Quito, et l'intention de continuer à travailler sur la proposition d'ajouter le lion à l'Annexe II de la CMS à la COP12.

33. Les deux évaluations des populations de lions d'Afrique de l'Ouest, centrale et du Sud-Est effectuées par l'UICN en 2006 étaient encore valables pour l'essentiel, encore qu'aujourd'hui il y aurait beaucoup à ajouter concernant la chasse aux trophées et le commerce illégal de parties du lion. L'évaluation de la Liste rouge la plus récente a indiqué une diminution générale de 42 pour cent du nombre de lions sur trois générations, ce qui le place dans la catégorie Vulnérable. Le lion n'est maintenant présent que dans huit pour cent de son aire de répartition historique. Dans certaines parties de l'aire, la baisse était de 62 pour cent et l'espèce avait disparu localement dans 16 États de l'aire de répartition. Il a été estimé qu'il ne restait que 404 individus en Afrique de l'Ouest, faisant du lion une espèce en danger critique d'extinction dans cette région. Dans quatre pays seulement les populations étaient stables ou en augmentation et la population sauvage totale s'établissait probablement entre 20 000 et 30 000 individus.

34. Cinq des États de l'aire de répartition avaient un plan national et onze avaient un plan d'action spécifiquement pour les lions. D'après les réponses au questionnaire diffusé par M. Bauer, la plupart des États de l'aire (sept sur neuf ont répondu) connaissaient les stratégies de l'UICN et leurs éléments clés (ateliers, collecte de fonds, renforcement des capacités et un mécanisme pour les examens périodiques). Il était encore temps pour les États de l'aire de renvoyer le questionnaire et ceux qui n'avaient pas encore répondu ont été invités à le faire dans les plus brefs délais.

35. Les principaux problèmes étaient le conflit homme-espèces sauvages, la perte d'habitats, la dégradation et la fragmentation, la perte de proies, la chasse aux trophées et le commerce des produits dérivés du lion.

36. Les lions parcourent de grandes distances mais ne sont pas migrateurs au sens strict, toutefois, il y a des populations transfrontalières, en particulier dans la Zone de conservation transfrontalière Okavango-Zambèze (ou Kaza TFCA) de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe; entre le Kenya et la République unie de Tanzanie et aux frontières du Burkina Faso, du Niger et du Bénin.

37. M. Jones a conclu en précisant que les stratégies déjà en place étaient encore valables, mais qu'elles n'avaient pas été mises en œuvre correctement, soulevant la question de savoir si la conservation du lion était une priorité nationale assez élevée. Les lions sont une espèce charismatique mais présentent des problèmes pour les personnes vivant à proximité et tendent à polariser les opinions (par exemple, sur des questions comme la chasse aux trophées, qui selon certains pourrait contribuer à la conservation si elle était bien gérée). Il conviendrait de mettre en place une tribune appropriée pour faire avancer les mesures en faveur de la conservation du lion et diffuser un rapport complet dès son achèvement.

38. L'Allemagne a réitéré ses observations faites durant le débat sur le programme de travail (voir point 9 de l'ordre du jour) déplorant la diminution du nombre des lions. Le commerce des lions et des produits dérivés, comme les trophées, doit être réglementé et il a été souligné que l'Union européenne appliquait des règles plus strictes sur l'importation de trophées que celles requises par la CITES. L'Allemagne comprenait que l'Australie avait fait un pas en avant et qu'elle traitait maintenant les lions comme s'ils étaient inscrits à l'Annexe I de la CITES. La question de la « chasse en boîte » où les lions sont gardés dans des enclos devenant ainsi des cibles plus faciles et celle de la vente d'os de lions en Chine devaient aussi être abordées. L'Allemagne s'est néanmoins félicitée de contribuer aux activités transfrontalières de la Kaza TFCA où un projet à long terme bénéficiait d'un appui.

39. L'Afrique du Sud a déclaré qu'elle était un des pays où la population des lions augmentait et où le plan national avait reçu un aval politique. La question de la « chasse en boîte » était à l'étude et l'Afrique du Sud attendait la version définitive du rapport Bauer.

40. L'Ouganda a précisé que des consultations nationales étaient en cours et que les résultats seraient communiqués au Secrétariat dès que possible.

41. Les participants ont remercié M. Jones pour son exposé.

## **7. Président du Conseil scientifique**

42. Le Président du Conseil scientifique, Fernando Spina, n'a pu participer à la réunion pour raisons de santé, c'est ainsi que Marco Barbieri, conseiller scientifique du Secrétariat a lu le rapport préparé par M. Spina.

43. À la COP11, M. Spina a participé au groupe de haut niveau et à divers groupes de travail et s'est exprimé en séance plénière sur plusieurs questions (oiseaux terrestres, empoisonnement, abattage et prélèvement illégaux, taxonomie des oiseaux et requins); il a aussi assuré la liaison avec la présidence italienne de l'UE. M. Spina a participé au Groupe d'experts multidisciplinaire de l'IPBES, a rencontré le personnel de la CMS concernant les arrangements pour un atelier sur la connectivité tenu en Italie en septembre 2015 et a participé à l'atelier PNUE/WCMC sur le commerce illégal des espèces sauvages. M. Spina a aussi contribué à un document sur les effets de l'abattage et du prélèvement illégaux sur les populations d'oiseaux en Méditerranée, a pris part à un atelier à l'Aquarium de Milan sur la culture des cétacés et a fait office de facilitateur de l'atelier conjoint CMS/AEWA/MdE Rapaces sur l'empoisonnement pour les pays d'Afrique australe organisé au Cap en Afrique du Sud. Pour la troisième année consécutive, M. Spina et le chœur de la Corale San Rocco ont chanté lors d'un concert de bienfaisance à Bonn dans le cadre de la campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. M. Spina a aussi fait office de président par intérim du Comité consultatif du MdE Requins. Il a également organisé un atelier du Conseil scientifique de la CMS sur la connectivité : « A single Earth: migratory animals connect the Planet. Scientific aspects and sharing of international policies for the conservation of connectivity in migratory species. The Po delta as an international observatory ». L'atelier s'est déroulé à Albarella, en Italie, du 26 au 30 septembre 2015. Le Parc régional vénitien du delta du Pô a couvert tous les coûts liés à cette réunion (25 000 EUR). Par des contacts entre le Président du Conseil scientifique et le Secrétariat de la CMS, des experts membres et non-membres du Conseil scientifique ont été invités à participer en fonction de leur expérience des taxons ou des questions liées à l'atelier. La réunion a été fructueuse et couronnée de succès et a offert pour la première fois une vue générale de la situation en ce qui concerne les connaissances, les défis, les priorités et l'utilisation pratique des données sur l'identification individuelle, les mouvements et la connectivité pour la conservation dans les systèmes migratoires dans les divers groupes de taxons importants pour la CMS.

44. Le Président a évoqué les innombrables activités entreprises par le Président du Conseil scientifique et a souhaité à M. Spina un prompt rétablissement. Les participants ont pris note du rapport lu par M. Barbieri qui fournira des copies du texte du rapport de M. Spina.

## 8. PNUE

45. Jiri Hlavecek du PNUE a présenté le document [UNEP/CMS/StC44/8](#) qui contient un aperçu des principaux domaines où le PNUE soutient les AME en général et la CMS en particulier.

46. En termes d'appui programmatique, le PNUE a finalisé un projet sur la coopération entre les AME afin d'améliorer les synergies et l'efficacité, en respectant les objectifs fixés dans « L'avenir que nous voulons » et les décisions du Conseil d'administration du PNUE et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Un appui a été donné à la CITES qui combat la criminalité liée aux espèces sauvages en s'appuyant sur le Fonds pour l'éléphant africain, les efforts portant principalement sur la sensibilisation au commerce illégal des espèces sauvages et 30 projets ont déjà démarré. Les points focaux du Bureau régional pour les AME sur la biodiversité ont contribué aux synergies et aux partenariats et à la neuvième Consultation avec la Chine tenue en Thaïlande, les avantages de l'adhésion à la CMS ont été mis en lumière. Un appui est donné à l'atelier de la CMS qui s'adresse aux non-Parties en Asie du Sud-Est qui se tiendra à Manille vers la fin du mois, et une assistance a été fournie au même événement à Panama auquel a participé le Ministre équatorien de l'environnement (les Philippines ont confirmé que cinq pays s'étaient déjà inscrits pour l'atelier sur le renforcement des capacités prévu à Manille).

47. Le PNUE appuie activement la CMS pour la mise en œuvre d'un certain nombre de Résolutions adoptées à la COP11, à savoir la [Résolution 11.3](#) sur les synergies (où le WCMC travaille sur un système de présentation de rapports révisé pour plusieurs AME), la [Résolution 11.7](#) et l'éventuel mécanisme d'examen de la mise en œuvre où le WCMC a présenté l'analyse des rapports nationaux soumis par les Parties à la COP11, la [Résolution 11.10](#) sur les partenariats, la [Résolution 11.26](#) sur le programme de travail sur le changement climatique et la [Résolution 11.27](#) sur les énergies renouvelables. Le PNUE a aussi coordonné le Projet de gestion des informations et des connaissances, a lancé et accueilli le Forum sur les SPANB conjointement avec la CDB, le PNUD et le PNUE/WCMC et a publié le « Sourcebook of Opportunities for Enhancing Cooperation among the Biodiversity-related Conventions at National and Regional Levels » en mai 2015. Le Gouvernement finlandais a commandé un projet consistant à compiler toutes les orientations disponibles relatives aux objectifs d'Aïchi (« Mapping MEAs to the Aichi Biodiversity Targets ») faisant fond sur les décisions des six Conventions liées à la biodiversité. Une série d'ateliers de partage des connaissances Sud-Sud devrait être organisée en 2016 visant à renforcer la législation sur la biodiversité. Par le biais de son Bureau en Amérique latine, le PNUE a apporté son appui à l'atelier sur les requins prévu au Costa Rica en mars 2016. À sa deuxième session en mai 2016, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a envisagé une analyse de l'information sur l'impact environnemental du commerce illégal des animaux sauvages et des produits dérivés.

48. Concernant l'appui administratif fourni depuis juin 2015, un nouveau progiciel de gestion intégré intitulé Umoja, a été introduit et aura des effets positifs. Un centre de compétences a été mis en place pour régler les problèmes rencontrés et une équipe de suivi de la mise en œuvre a été établie. Quelques changements seront apportés à la délégation de pouvoirs. Deux tiers des coûts d'appui au programme prélevés par le PNUE sur les dépenses de la Convention ont été restitués à la CMS par le biais de la fourniture de personnel dans l'Unité de l'administration et de la gestion des fonds.

49. Un groupe de travail sur la coopération et les synergies composé de personnel de haut niveau des Secrétariats du PNUE et de l'AME a été établi, présidé par le Directeur exécutif adjoint, la vice-présidence étant assurée par Bradnee Chambers.



50. Le Secrétaire exécutif est intervenu, déclarant que l'équipe spéciale des AME a fait beaucoup de progrès au cours des derniers mois en ce qui concerne le renforcement des relations entre le PNUE et les AME. Il a souhaité que les problèmes initiaux posés par le progiciel Umoja puissent être rapidement surmontés.

## 9. Secrétariat

51. Le Secrétaire exécutif a donné une vue d'ensemble des activités du Secrétariat depuis la COP. Le rapport a couvert également le Programme de travail (PdT) adopté à la COP11 pour laquelle un rapport a été préparé disponible sur le site web comme document [UNEP/CMS/StC44/10.3.Rev.1](#). Il a souhaité que le rapport soit pour le Secrétariat le moyen le plus transparent d'informer les Parties de ses activités.

52. Le Secrétariat a été très actif pour la recherche de fonds afin de pouvoir mettre en œuvre davantage d'éléments du PdT. L'année dernière, un total de 1 046 000 EUR a été fourni par l'Allemagne, la Suisse, Monaco, l'Union européenne et le Bureau régional du PNUE pour l'Europe en faveur d'activités entreprises pour la plupart en 2015 mais qui, dans certains cas, se poursuivront en 2016 et 2017. Ce chiffre ne comprend pas les dons généreux de l'Agence de l'environnement – Abou Dhabi, faits au nom des EAU pour financer le Bureau de la CMS à Abou Dhabi qui administre le MdE Rapaces et le MdE Dugong, ni les ressources obtenues par ces deux instruments et les contributions fixées et volontaires destinées à la mise en œuvre du MdE Requins et du MdE de l'IOSEA.

53. Revenant sur la conservation des espèces, le Secrétaire exécutif a expliqué qu'il y avait trois équipes au Secrétariat, chacune chargée respectivement des espèces aviaires, aquatiques et terrestres.

54. L'équipe chargée des espèces aquatiques a publié des questionnaires sur les captures de cétacés vivants à des fins commerciales et sur les bruits sous-marins. La CMS collabore avec la CITES et la FAO sur les requins et les raies et un atelier a été organisé en Oman. En février 2016, auront lieu au Costa Rica la première réunion du Comité consultatif du MdE Requins et la deuxième Réunion des Signataires. Un projet du FEM a été exécuté pour les herbiers marins et les dugongs, coordonné par le Fonds pour la conservation des espèces Mohamed bin Zayed avec la participation du MdE Dugong. Dix sites ont été identifiés à inclure dans le réseau des sites sur les tortues marines de l'IOSEA et une étude du commerce illégal des tortues et de leurs œufs sera présentée à la CITES. Un atelier sur la conservation des tortues marines s'est tenu en Malaisie en septembre réunissant des fonctionnaires fédéraux et des États et recommandant l'application d'une interdiction complète de la collecte d'œufs dans tous les États de la Malaisie.

55. Concernant l'équipe chargée des espèces aviaires, les Résolutions sur les voies de migration et le Plan d'action pour le Cadre des voies de migration des Amériques ([Rés. 11.14](#)), l'empoisonnement ([11.15](#)) et l'abattage illégal ([11.16](#)) étaient les plus importantes. Un atelier a été organisé au Cap sur l'empoisonnement et un groupe de travail a été mis en place chargé de la question de l'abattage illégal et l'on espère qu'un coordinateur sera bientôt désigné. Le groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie se réunira en novembre au nouveau bureau sous-régional du PNUE à Abidjan, en Côte d'Ivoire et une lettre a été envoyée au Commissaire européen demandant l'interdiction du diclofénac.

56. Une réunion des Signataires du MdE sur le phragmite aquatique a eu lieu en mai en Lituanie et un atelier visant à encourager la Chine et la Fédération de Russie à coopérer pour la conservation de la Grue de Sibérie s'est tenu dans la province de Liaoning en juin. La Réunion des Signataires du MdE sur les flamants des Andes a été fixée en avril 2016 au Pérou et on espérait que l'Argentine

signera. La deuxième réunion des Signataires du MdE Rapaces s'est tenue à Trondheim au début du mois, et douze nouvelles espèces de vautours ont été inscrits, les Comores sont devenues le 53<sup>ème</sup> Signataire et un Plan d'action multi-espèces a été élaboré et sera soumis à la prochaine COP pour adoption. L'Iran a aussi annoncé qu'il interdirait le diclofénac.

57. S'agissant de l'Équipe chargée des espèces terrestres, l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) a été mise en œuvre en tant que mécanisme de protection couvrant plusieurs mandats dans la région. Les États de l'aire de répartition ont désigné leurs points focaux par espèce et beaucoup ont apporté leur soutien, notamment la Commission européenne et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

58. L'action menée par la CMS pour la conservation du lion donnait suite à la [Résolution 11.32](#) (voir l'[exposé](#) de Mark Jones sous le point 6.3 de l'ordre du jour) et avec les deux examens sous-régionaux effectués par l'UICN, le travail a démarré sur une proposition d'ajouter les espèces à l'Annexe II à la COP12 et la possibilité de convoquer une réunion des États de l'aire de répartition a été étudiée. Wildcru, Born Free et l'Université d'Oxford ont mené une enquête par questionnaire (transmis aux États de l'aire de répartition par le Secrétariat de la CMS) et le Secrétariat a envoyé une lettre aux États de l'aire de répartition en avril. L'Ouganda a adhéré à l'Accord Gorilla et deux plans d'action révisés ont été publiés concernant deux sous-espèces, le gorille de Cross River et le gorille de plaine occidentale. La réunion récente du Comité exécutif du GRASP (Partenariat du Projet pour la survie des grands singes) est convenue de renforcer sa coopération avec l'Accord. Monaco a fourni des fonds pour aider à la mise en œuvre du MdE sur les éléphants d'Afrique de l'Ouest et le Mali et le Burkina Faso forment des brigades de surveillance sur le terrain. La conservation de la Saïga a enregistré un grave revers avec la mort massive au Kazakhstan en mai, avec la perte de plus de 150 000 animaux adultes. La CMS a aidé à coordonner une mission d'experts pour enquêter sur les causes. Selon une reconnaissance aérienne, il se pourrait qu'il ne reste que 30 000 antilopes dans une population qui en comptait auparavant plus de 200 000. Pour le cerf de Boukhara, le Tadjikistan a élaboré un plan d'action national. Combattre les feux de forêt est devenu une priorité pour protéger l'habitat du cerf des Andes méridionales et de nouvelles espèces sont candidates à l'inclusion dans le Plan d'action mis à jour pour la mégafaune sahélo-saharienne.

59. Le Conseiller scientifique a poursuivi son travail au titre de la [Résolution 11.27](#) sur les énergies renouvelables qui comprenait l'établissement du Groupe de travail sur les énergies qui bénéficie d'une contribution volontaire de l'Allemagne. La première réunion du Groupe de travail était prévue provisoirement pour le premier trimestre de 2016. Un nouveau mandat a été élaboré pour le Conseil scientifique (voir aussi le point 14 de l'ordre du jour) et un atelier sur la connectivité s'est tenu en Italie en septembre (voir aussi le point 7 de l'ordre du jour). Des contacts ont aussi été pris avec des partenaires pour commencer l'examen de l'état de conservation des espèces migratrices.

60. L'Équipe commune CMS/AEWA chargée de la communication a continué d'agir en tant que projet pilote illustrant des synergies inter-Secrétariats. L'Équipe était coordonnée par l'administrateur chargé des médias de l'AEWA dont les tâches consistaient notamment dans la mise à jour et le développement de sites web, le travail avec la presse et les médias, les médias sociaux, les campagnes et la rédaction de rapports (voir aussi le point 15.2 de l'ordre du jour).

61. Les travaux liés au renforcement des capacités impliquent une liaison avec d'autres AME et visent surtout à faire en sorte que les SPANB révisés tiennent compte des espèces migratrices. L'administrateur chargé du renforcement des capacités est aussi responsable du recrutement de nouvelles Parties et une série d'ateliers régionaux ont été organisés. Deux ateliers ont été organisés, l'un pour l'Amérique latine à Panama et l'autre pour l'Asie du Sud-Est aux Philippines à Manille à la fin d'octobre 2015. D'autres ateliers pourraient aussi être organisés en 2016 pour d'autres régions comme les Caraïbes et le Pacifique.

62. Lyle Glowka, Coordinateur exécutif du Bureau de la CMS - Abou Dhabi, a informé que la deuxième Réunion des Signataires du MdE Rapaces a été couronnée de succès malgré quelques difficultés avec Umoja. Le Gouvernement norvégien a été un hôte excellent et les contributions volontaires de l'Allemagne et des Pays-Bas ont été très appréciées. M. Glowka a expliqué que le Bureau de la CMS - Abou Dhabi est le plus grand bureau détaché du Secrétariat de la CMS et est responsable des MdE Rapaces et Dugong. Le bureau a été créé en 2009 avec l'appui de l'Agence de l'environnement - Abou Dhabi (EAD) au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis (EAU). Au titre d'arrangements initiaux, un total de 9,3 millions d'USD a été fourni comme financement de base depuis que le bureau a été mis en place. Une nouvelle extension de 10 millions d'USD pour la période 2015-2019 et une extension provisoire d'un an ont été approuvées pour 2015. Les consultations conclues au Conseil exécutif des EAU sont arrivées à une conclusion positive, et il a été confirmé que 8,1 millions d'USD seront mis à disposition pour 2016-2019. Cela permettra à la CMS de continuer à renforcer sa visibilité dans la région Moyen-Orient/Nord-Ouest de l'océan Indien. M. Glowka a remercié le Conseil exécutif et l'Agence de l'environnement pour leur générosité.
63. L'Allemagne s'est jointe à M. Glowka pour remercier les EAU de leur soutien et du nouvel accord qui assure l'avenir du Bureau d'Abou Dhabi pour une nouvelle période.
64. L'Allemagne a déclaré qu'un énorme travail avait été fait pour mettre en œuvre le Programme de travail mais qu'il était évident que le Secrétariat pourrait faire encore plus s'il disposait de plus de ressources. L'Allemagne continuera de faire des contributions volontaires en sus des contributions fixées au budget de base. D'autres Parties ont été invitées à faire de même.
65. L'Allemagne a accueilli très favorablement les actions en faveur de l'ours polaire même si elle n'est pas un État de l'aire de répartition de l'espèce et a reconnu les difficultés structurelles intrinsèques auxquelles fait face le MdE Requins dont le budget est basé sur des contributions volontaires. Le MdE était important et l'Allemagne souhaitait que la prochaine réunion des Signataires au Costa Rica soit un succès. L'Allemagne s'est félicitée de l'appui offert par la Commission européenne au Groupe de travail sur l'abattage illégal des oiseaux et la prochaine MOP de l'AEWA sera une autre tribune où cette question pourra être traitée. L'atelier sur les infrastructures tenu à Ulaanbaatar en août a reçu un appui financier et logistique du Gouvernement allemand. L'Allemagne souhaitait également fournir un appui aux nouveaux groupes de travail établis pour donner suite aux résolutions de la COP11, mais les règlements budgétaires exigeaient que les fonds soient dépensés dans des délais précis, il y avait donc une certaine urgence à faire des progrès.
66. Le sort du lion africain était un motif d'inquiétude et offrait l'occasion de travailler avec la CITES; la question de la chasse avait été portée à l'attention de tous avec le cas de Cecil et du dentiste américain. La chasse doit être durable.
67. Le Président s'est aussi joint aux autres membres du Comité permanent pour remercier les EAU ainsi que l'Allemagne pour toute l'aide apportée. Il a fait observer que la question de la criminalité liée aux espèces sauvages était aussi étudiée par l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'elle avait attiré l'attention de plusieurs responsables mondiaux dont le Président Obama. Si la Convention fait passer le bon message, elle pourra obtenir plus de ressources à consacrer à cette question.
68. La France s'est félicitée du rapport détaillé du Secrétariat mais a estimé que le questionnaire sur les bruits sous-marins aurait pu être mieux coordonné avec la CDB qui a entrepris un exercice similaire. Il n'était pas clair à qui les réponses auraient dû être envoyées. Concernant l'Accord Gorilla, la France a formulé le vœu que la participation du GRASP puisse aider à relancer cet instrument qui vise un petit nombre d'espèces et couvre une zone géographique limitée. La France préférerait que

davantage de ressources soient allouées aux projets et aux initiatives plutôt qu'à des instruments comportant des frais administratifs généraux plus élevés. Pour ce qui concerne les antilopes sahélo-sahariennes, il y a eu un projet bien géré qui a obtenu l'appui du FFEM et de la Commission européenne et des travaux utiles ont été faits sur le terrain. Malheureusement, les addax se trouvaient près des champs pétrolifères et on y trouve maintenant seulement des spécimens morts et ceux qui s'étaient éloignés des champs pétrolifères n'avaient pas survécu. On en conclura qu'il faut travailler non seulement avec le gouvernement du pays concerné (en l'occurrence le Niger) mais aussi avec les pays ayant des sociétés travaillant sur ces sites (dans ce cas la société pétrolière venait de Chine).

69. Répondant aux observations des participants, le Secrétaire exécutif a confirmé que la CMS coopérait avec la CDB, l'ASCOBANS et l'ACCOBAMS sur la question des bruits sous-marins. Les progrès accomplis conjointement avec le GRASP sur l'Accord Gorilla ont été salués car ils viennent renforcer la possibilité de revitaliser un instrument qui ne jouait plus de rôle actif. Des orientations ont été données sur les éléments qui ont aidé à assurer le succès des instruments de la CMS et le fait d'avoir un partenaire chef de file a été un facteur déterminant. Le Secrétariat a choisi également de consacrer moins de temps à établir des structures administratives pour accentuer les efforts de conservation en suivant l'exemple de l'Initiative africaine de l'AEWA.

70. Grâce aux Parties qui ont répondu au questionnaire sur les bruits sous-marins, Heidrun Frisch (administratrice de la CMS chargée des mammifères marins et coordinatrice d'ASCOBANS) a déclaré que la CDB travaillait sur la même question et que malgré les efforts déployés pour coordonner le plus possible les deux processus, il n'avait pas été possible de les fusionner complètement. La CMS et la CDB ont envoyé des notifications à leurs Parties et chacune a fait référence à l'autre.

71. L'Ouganda a soulevé la question de l'Accord Gorilla soulignant que la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda avaient conclu un accord trilatéral couvrant la grande zone des Virunga et avaient reçu une aide financière des Pays-Bas. La participation de la CMS à cette coopération transfrontalière serait la bienvenue.

72. La réunion a noté le rapport du Secrétaire exécutif et les observations de l'Allemagne, de la France et de l'Ouganda.

## **10. Ressources financières et humaines**

### **10.1 Personnel et organisation du Secrétariat**

73. Le Secrétaire exécutif adjoint, Bert Lenten, a informé que les effectifs au sein du Secrétariat sont restés relativement stables. La COP11 a approuvé la création de deux postes P2 à temps partiel, dont un poste de coordinateur pour l'Initiative CAMI et un poste d'administrateur associé chargé de l'information, la description des postes a été préparée et envoyée au Siège du PNUE en décembre 2014. L'on s'attendait à ce que les deux postes soient publiés rapidement. Un avis de vacance de poste temporaire a été préparé et publié pour remplacer l'assistante de programme qui s'apprêtait à prendre un congé maternité. Le poste P3 à partager avec la CITES et basé au Secrétariat de la CMS a été pourvu.

74. M. Lenten a fait observer que la CMS est un petit Secrétariat, offrant peu de possibilité d'avancement de carrière et que le personnel a donc du chercher auprès d'autres organisations comme l'IPBES qui allait créer six nouveaux emplois à Bonn. En 2017, une nouvelle politique de mobilité sera mise en place au PNUE limitant la durée d'un emploi à sept ans au maximum.

75. Le Président a fait observer que ces règles de mobilité ne convenaient pas pour une convention liée à la biodiversité qui exigeait des connaissances spécialisées et a exprimé l'espoir que des exceptions seront faites et que la politique sera appliquée avec souplesse. Les participants ont noté le rapport de M. Lenten.

## **10.2 Fonds d'affectation spéciale de la CMS**

76. Le Secrétaire exécutif a présenté le document [UNEP/CMS/StC44/10.2 Rev 1](#) expliquant que le rapport avait été examiné plus en détail par le Sous-Comité des finances à sa réunion le 13 octobre. Il a remercié l'Australie qui a assumé la présidence du Sous-Comité sans préavis lorsque l'Équateur n'a pu participer. Point saillant du document, la demande de prélever des ressources sur la réserve.

77. L'Australie a pris note du soutien fourni par le personnel du Secrétariat au Sous-Comité des finances à ses réunions et a remercié les autres Parties présentes, la France et l'Allemagne.

78. Concernant la mise en œuvre du budget 2015, à la fin d'août, 60 pour cent de l'allocation annuelle avait été dépensée, indiquant que les dépenses étaient normales sans dérapage. À la fin de juillet 710 000 EUR de contributions ordinaires pour 2015 restaient impayées (bien qu'un pays ait récemment effectué un paiement réduisant le total de ses arriérés). Le Secrétariat va envoyer un rappel aux Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions de 2015.

79. L'on s'est penché sur la question de savoir comment allouer les contributions supplémentaires des deux nouvelles Parties. Il a été demandé au Secrétariat de se pencher sur le programme de travail et d'identifier des actions prioritaires, et une fois les fonds reçus, de demander l'approbation du Président et du Comité permanent.

80. Un prélèvement sur la réserve avait été demandé pour pouvoir couvrir les coûts relatifs au départ d'un membre du personnel en congé maternité, faire passer le poste P2 (communication) à temps partiel (50 pour cent) à plein temps pour la période 2016-2017 et appuyer le Groupe de travail sur le plan stratégique. Le prélèvement de 179 000 EUR (201 124 USD) laissera 743 012 USD en réserve ce qui dépasse largement le niveau minimal fixé à la COP11.

81. Le Sous-Comité des finances a examiné brièvement sa raison d'être et il a été reconnu qu'il était utile de disposer d'un groupe plus petit, avec des représentants de toutes les régions, qui se réunira juste avant le Comité permanent pour examiner les finances. Le mandat du Sous-Comité des finances avait à l'origine été défini par la COP dans la [Résolution 9.4](#).

82. Les participants ont noté le rapport et ont approuvé le prélèvement proposé sur les réserves. Le Président a suggéré qu'une procédure standard pourrait être envisagée pour traiter des ressources supplémentaires en cas de recrutement de nouvelles Parties. Les participants ont adhéré à cette proposition.

## **10.3 Mise en œuvre du Programme de travail 2015-2017**

83. Voir plus haut le point 9 de l'ordre du jour.

## **10.4 Mobilisation de ressources**

84. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'une grande partie de la question avait été couverte précédemment par le Rapport du Secrétariat (point 9 de l'ordre du jour). Il a répété que plus d'un million d'euros avaient été obtenus composés de contributions volontaires et de dons destinés à



soutenir la mise en œuvre de projets et à établir des processus, mentionnant en particulier le financement par la Commission européenne des activités de renforcement des capacités en Afrique, en Amérique latine et dans le Pacifique. Plus de détails figurent dans le document [UNEP/CMS/StC44/10.4](#).

85. Le Président a félicité le responsable de la collecte de fonds du Secrétariat pour ses efforts, soulignant l'importance de compléter le budget de base par des contributions volontaires afin de pouvoir entreprendre des activités. Le rapport a été noté.

## **11. Préparatifs pour la COP12**

86. Les Philippines se sont réjouies du fait que leur offre d'accueillir la COP a été acceptée à Quito, précisant que le pays était la seule Partie à la CMS en Asie du Sud-Est.

87. Un [exposé](#) a décrit les premiers préparatifs qui ont commencé par la mise en place d'un Groupe de travail ad hoc. Le Ministère de l'environnement a établi un lien avec le Ministère des affaires étrangères qui a contribué aussi au financement.

88. Un lieu possible pour la conférence a été identifié à Metro Manilla, à savoir le Centre de congrès SMX dans le Mall of Asia donnant sur la baie de Manille. Le lieu se trouve à cinq kilomètres de l'aéroport international et à proximité de nombreux restaurants et hôtels à trois ou quatre étoiles. On a pris en considération d'autres lieux parmi les quelque 7 000 îles constituant le pays, certains dans des cadres plus pittoresques, mais l'accessibilité à Manille a été considérée un avantage majeur.

89. Le Centre de congrès SMX offre un vaste espace pour une réunion de la dimension de la COP de la CMS, avec des salles plénières pouvant accueillir 1 000 participants. Le centre dispose aussi d'une série de petites pièces pouvant accueillir des événements parallèles, des groupes de travail et des réunions régionales.

90. Les hôtes resteront en contact avec le Secrétariat et rencontreront le personnel de la CMS durant l'atelier de recrutement à Manille à la fin du mois.

91. Quelques détails ont été donnés concernant des excursions possibles non loin du lieu de la conférence, y compris un tour de ville, Anilao Beach (deux heures de bus), le volcan Taal, une croisière jusqu'à l'île de Bataan et une visite ornithologique à l'Habitat critique de Las Pinas Paranaque.

## **12. Plan stratégique pour les espèces migratrices**

92. Le Président a invité Mme Ines Verleye (Belgique), Présidente du Groupe de travail sur le plan stratégique à faire rapport sur les débats qui ont eu lieu durant les deux jours précédant la réunion du Comité permanent.

93. Mme Verleye a déclaré que le Groupe de travail s'était réuni pour la première fois durant cette période triennale avec un nouveau mandat énoncé par la COP dans la [Résolution 11.2](#) afin d'élaborer des indicateurs et le guide d'accompagnement. Dès le départ, le Groupe de travail a abordé la question de savoir si le Plan stratégique devrait être un document politique de haut niveau ou un guide de la mise en œuvre. Il a été décidé de rédiger un Plan stratégique simple et de placer le contenu détaillé et la feuille de route pour la mise en œuvre dans un guide d'accompagnement. La Résolution a demandé que les indicateurs nouveaux ou existants évaluent le succès de la mise en œuvre du Plan. Du fait que les objectifs du Plan stratégique ont été en grande partie alignés sur les objectifs d'Aïchi définis par

la CDB, il faut espérer que la plupart des indicateurs seront adoptés avec quelques adaptations aux spécificités des espèces migratrices.

94. Le Groupe de travail a examiné deux documents préparés pour la réunion par le Secrétariat, l'un concerne les indicateurs et l'autre consiste en une compilation des programmes de travail, des plans d'action et d'autres outils d'appui à la mise en œuvre utilisés par la CMS et par d'autres instruments de la Famille CMS.

95. Mme Verleye a souligné que le Groupe de travail était déterminé à respecter les délais fixés par la COP pour préparer les indicateurs et le guide d'accompagnement, mais a estimé que les tâches prévues durant l'exercice triennal actuel étaient de nature plus technique que le travail initial d'élaboration du Plan stratégique lui-même. L'assistance du Secrétariat sera nécessaire pour traduire les concepts en actions concrètes.

96. Des travaux pertinents sur les indicateurs sont en cours dans plusieurs processus (par exemple, les Objectifs de développement durable, la CDB et les Objectifs d'Aïchi, la Convention de Ramsar et le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité) mais aucun ne porte spécifiquement sur les espèces migratrices. Le Groupe de travail a jugé nécessaire d'identifier un plus petit nombre d'activités mais représentatives donnant un tableau complet de la situation. Le suivi d'un plus petit nombre d'activités faciliterait également le processus qui pourrait consister à identifier au maximum trois indicateurs par objectif. Il faut espérer que l'avant-projet sera prêt au début de 2016 afin de pouvoir l'examiner à la mi-2016. Plusieurs membres du Groupe de travail se sont interrogés au sujet de la manière dont les Parties dans leur ensemble pourraient s'engager dans ce processus, compte tenu de son importance pour tracer la voie à suivre pour la Convention.

97. La deuxième tâche du Groupe de travail consistait à concevoir le guide d'accompagnement considéré comme un outil pour donner des orientations au sujet de la mise en œuvre du Plan. Le guide d'accompagnement, décrit au chapitre 4 du Plan devait dans la mesure du possible s'appuyer sur les outils existants. Cela pouvant signifier se reporter à un très grand nombre de sources, il a été envisagé de placer le guide d'accompagnement en ligne plutôt que d'en faire une publication imprimée; l'outil serait ainsi plus facile à utiliser et à mettre à jour.

98. Le Groupe de travail devait avoir l'avis des Parties et des Secrétariats de la Famille CMS quant aux outils qui répondaient le mieux aux objectifs. Des consultations auront lieu pour élaborer une première version et il a été demandé au Secrétariat quelle est la meilleure façon de produire un guide d'accompagnement comme outil en ligne. Il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter quelques modifications au modèle de présentation des rapports nationaux afin d'aligner les questions sur les indicateurs, car ces rapports seront la principale source d'information concernant la mise en œuvre du Plan stratégique des Parties. Mme Verleye a fait observer que même si l'élaboration des indicateurs et du guide d'accompagnement pourrait prendre un certain temps, cela ne devrait pas être un prétexte pour retarder la mise en œuvre du Plan stratégique.

99. Le Président a remercié Mme Verleye pour avoir dirigé le Groupe de travail et pour le résumé des débats entrepris durant les deux jours précédents. Il a estimé que le calendrier proposé est ambitieux.

100. Il n'y a pas eu d'autres questions et le rapport oral de Mme Verleye a été noté.

### **13. Structure et stratégies futures de la CMS: état d'avancement de la mise en œuvre des activités 2015-2017**

101. Le Secrétaire exécutif a présenté un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la [Résolution 10.9](#) adoptée à Bergen (« Structure et stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS ») qui avait défini une gamme d'activités à entreprendre à court, moyen et long terme. Un rapport a été présenté à la COP11 sur les activités à court terme et le présent document [UNEP/CMS/StC44/13](#) contient des informations actualisées. La plupart des activités ont été menées à bien grâce à des contributions volontaires et à du temps du personnel.

102. Le PNUE a précisé que la date de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avait été fixée et qu'elle aurait lieu en mai 2016 plutôt qu'en juin. L'événement parallèle proposé pourrait être organisé conjointement par les AME. L'année 2016 sera aussi l'année d'autres réunions, notamment la COP13 de la CDB à Cancun, au Mexique, et les MOP des Protocoles de Carthagène et de Nagoya ainsi que la COP de la CITES à Johannesburg, en Afrique du Sud.

103. Le document du Secrétariat a été noté.

#### **14. Changements organisationnels au sein du Conseil scientifique**

104. Présentant le document [UNEP/CMS/StC44/14](#), Marco Barbieri (Conseiller scientifique) a expliqué que la [Résolution 11.4](#) avait apporté quelques changements à la structure du Conseil scientifique, en particulier l'établissement d'un Comité de session au sein du Conseil, et avait chargé le Comité permanent de veiller à l'application de ces changements durant la période 2015-2017.

105. Il y avait trois points distincts à examiner: le mandat du Conseil scientifique; les orientations à donner pour la sélection des membres du Comité de session, en particulier les 15 conseillers nommés par les Parties à sélectionner sur une base régionale, et la sélection des membres du Comité de session appelés à siéger jusqu'à la COP12.

106. Le paragraphe 11 de la Résolution 11.4 demandait au Secrétariat d'élaborer un mandat pour le Conseil scientifique; aucun mandat n'existait auparavant et le projet soumis à la réunion (figurant à l'Annexe 2 du présent document) est issu principalement du texte de la Convention et de diverses résolutions des COP liées au Conseil scientifique et à son rôle, ainsi que du mandat d'organes consultatifs comparables dans d'autres AME comme la CITES et la CDB. Il a été notamment demandé au Comité permanent de se pencher sur l'Article 14 du mandat qui exige que les membres du Comité de session nommés par les Parties maintiennent une communication régulière avec d'autres membres de leur région, car certaines observations sont parvenues selon lesquelles cette exigence pourrait mettre en doute l'impartialité des conseillers.

107. Une autre question portée à l'attention du Comité permanent était l'évaluation des conseillers nommés au niveau national, comparable au processus entrepris par la COP pour la sélection de conseillers nommés par la COP. Il pourrait aussi être prudent de copier le Comité pour les animaux de la CITES qui a prévu de nommer des membres suppléants, dans le cas où le membre titulaire serait dans l'impossibilité de participer à une réunion ou donnerait sa démission du Comité de session au cours de son mandat.

108. Concernant l'évaluation des conseillers nommés au niveau national, l'Australie a estimé que l'on pourrait supposer que les Parties désignent des candidats adéquats et que par conséquent, il ne serait pas approprié d'effectuer un autre contrôle. Néanmoins on évaluera les mérites des conseillers proposés pour faire partie du Comité de session. Tout conseiller scientifique devrait pouvoir participer au Comité de session en qualité d'observateur et au paragraphe 18 du mandat portant sur la contribution scientifique des ONG, le mot « fortement » a été considéré inutile.

109. De l'avis de l'Ouganda, il conviendrait de spécifier que le Règlement intérieur du Conseil scientifique devrait s'appliquer aussi mutatis mutandis au Comité de session. Le Secrétariat a jugé que compte tenu des importantes modifications apportées au modus operandi du Conseil scientifique, le règlement intérieur devrait être substantiellement révisé.

110. La France qui s'exprimait au nom de l'UE a souligné la nécessité de rendre le fonctionnement du Comité de session aussi simple que possible étant donné la complication supplémentaire que représente la nomination de membres régionaux.

111. En résumé, le Secrétariat a conclu que le Comité permanent était en général satisfait de la manière proposée pour avancer et du texte du projet de mandat, qui pouvait être adopté provisoirement et soumis à la COP pour examen ultérieur et approbation finale.

112. Concernant le processus de nomination des membres régionaux du Comité de session, le Secrétariat a indiqué que les détails figuraient aux paragraphes 7 à 9 du document et à l'Annexe I remplissant le mandat du Secrétariat découlant de la [Résolution 11.4](#) d'engager un processus consultatif sur les options.

113. La Résolution prévoit que le Comité de session sera composé de 24 membres, de 9 conseillers nommés par la COP et de 15 conseillers nommés par les Parties (3 pour chacune des 5 régions identifiées pour le Comité permanent). Les membres rempliront au minimum deux mandats, sauf eux qui laissent leur fonction à la COP12 où la moitié des places seraient vacantes pour permettre un roulement. Le Secrétariat a exposé diverses options pour le processus d'identification et de sélection des candidats, avec des variantes comme les candidatures spontanées ou un processus de consultation régionale durant la première étape; une évaluation par rapport aux critères durant la deuxième étape et la nomination à la COP, moyennant une sélection où il y avait plus de candidats d'une région donnée que de places disponibles durant la dernière étape. L'élection pourrait être précédée par la mise en place d'un comité spécial ou il serait demandé à des groupes régionaux de formuler des recommandations (comme cela se fait pour la sélection des membres du Comité permanent).

114. Quand la parole a été donnée aux participants, la France s'est prononcée en faveur de candidatures spontanées plutôt que pour des consultations régionales, afin d'avoir une vue d'ensemble du processus de nomination, les Parties connaissant tous les candidats. L'Allemagne a jugé que la question était difficile car il fallait avoir une vue générale de tous les domaines d'expertise qui seraient représentés. Elle a toutefois préféré une approche régionale, car l'Europe ne serait pas la mieux qualifiée pour décider quels membres devraient servir pour l'Afrique, par exemple.

115. L'Ouganda a aussi opté pour l'approche régionale et ne pouvait pas prévoir une situation où une personne désignée par une Partie refuserait de faire partie du Comité de session, La composition du Comité de session établie par la Résolution garantirait une couverture géographique et thématique assez équilibrée.

116. L'Australie a précisé que pour le processus de sélection initial, des consultations avaient été menées dans la région Océanie. Ce processus avait conduit à une communication utile entre les Parties et aidé à assurer un équilibre d'expertise approprié. L'Australie a également opté pour une approche régionale, craignant que les candidatures spontanées puissent conduire à des déséquilibres de la couverture taxonomique et à trop peu ou à trop de nominations.

117. La Bolivie a aussi estimé que l'approche régionale était la plus viable.

118. La France a fait part de sa volonté de rejoindre l'opinion majoritaire qui prônait l'adoption d'une approche régionale, tout en soulignant qu'il serait encore préférable pour les régions de se

concerter afin de faire en sorte qu'un équilibre mondial et régional soit réalisé. À cette fin, le Secrétariat a suggéré que les candidatures soient publiées dès que possible et à la dernière étape durant la COP par le biais du Comité ad hoc où toutes les régions devraient être représentées.

119. Le Secrétariat a déclaré qu'il demanderait de nouveaux avis avant de préparer une version révisée de la proposition. Le mode de sélection des membres pour les régions où il y a plus de candidats que de places disponibles doit aussi être traité. Le Président a suggéré que les régions préparent des listes de candidats par ordre de priorité afin que la couverture mondiale puisse être prise en compte dans le choix final.

120. Pour ce qui concerne la deuxième étape, le Secrétariat a supposé qu'un certain contrôle aurait déjà eu lieu mais à la COP les Parties devaient d'abord confirmer que les candidats répondent aux critères d'admissibilité de base.

121. L'Ouganda a estimé que la COP pourrait ne pas avoir le temps de procéder à un examen complet et qu'il serait donc souhaitable que des recommandations provisoires soient préparées à l'avance. L'Australie s'est dite favorable et a jugé que les recommandations régionales devraient être examinées par le Comité permanent. Le processus durant la COP risquait de prendre trop de temps et de faire double emploi.

122. Le Secrétariat a reconnu qu'il existait un large consensus pour une option prévoyant la présentation à la COP de candidats recommandés, avec la décision finale éclairée par les premières étapes du processus.

123. Une session restreinte s'est tenue sans les observateurs pour examiner les candidatures des premiers membres du Comité de session. The Secrétariat s'est référé aux paragraphes 3-5 du document de réunion qui décrivait le processus qui avait été suivi. Une notification a été adressée par le Secrétariat en juillet 2015 à tous les membres du Conseil scientifique les invitant à manifester leur intérêt à faire partie du Comité de session et à fournir des informations à l'appui de leur candidature. Vingt-huit candidats ont répondu, les 10 conseillers nommés par la COP et les 18 conseillers nommés par les Parties. Les 18 conseillers nommés par les Parties étaient répartis comme suit: 3 pour l'Europe, 3 pour l'Océanie (selon l'allocation de ces régions), 2 pour l'Asie (1 de moins), 6 pour l'Afrique (3 de trop) et 4 pour les Amériques (1 de trop). Un groupe d'évaluation composé du Secrétariat et des présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique a tenu une conférence téléphonique pour évaluer les candidats pour les deux régions qui avaient présenté trop de candidats.

124. Dans le cas des Amériques, il a été convenu de proposer les conseillers de l'Argentine, du Costa Rica et de l'Uruguay. Outre qu'ils fournissaient une bonne couverture géographique de la région, les personnes concernées offraient une vaste expertise taxonomique et thématique.

125. Dans le cas de l'Afrique, comme l'une des candidates était Nopasika Malta Qwathekana, d'Afrique du Sud, Vice-présidente du Conseil, il a été recommandé de lui offrir l'une des places. Après consultation, le candidat de l'Ouganda s'est retiré en faveur du candidat du Kenya et il a été recommandé que la place restante soit offerte au conseiller du Bénin, expert du changement climatique et choix utile pour la couverture géographique car il venait d'Afrique de l'Ouest.

126. S'agissant des conseillers nommés par la COP, les dix personnes couvrant les neuf postes ont manifesté leur intérêt à faire partie du Comité de session. Le Secrétariat a suggéré qu'en prenant en considération les postes plutôt que les personnes, les dix conseillers pourraient siéger, la particularité étant qu'il y avait deux conseillers partageant le poste pour les oiseaux. Comme il a été souligné lorsque l'accord de partage des postes a été conclu, aucun coût supplémentaire ne serait encouru. Une note explicative serait fournie dans les documents illustrant la composition du Comité de session.



127. Le Comité permanent a approuvé les membres recommandés du Comité de session, y compris le compromis des deux conseillers sur les oiseaux et a demandé au Secrétariat de chercher un troisième candidat de la région Asie.

## 15. Analyse des services communs

### 15.1 Analyse indépendante des services communs et des synergies au sein de la Famille CMS

128. Le Secrétaire exécutif a présenté le document [UNEP/CMS/StC44/15.1](#), l'évaluation indépendante demandée par la [Résolution 11.3](#). Le rapport a été rédigé par Oberthür et Roessing de la Vrije Universiteit de Bruxelles.

129. Le Professeur Oberthür a donné un [aperçu](#) des points saillants du rapport, qui comprend une introduction, une description du statu quo, une analyse des incidences et les options possibles à adopter. Un certain nombre de personnes appartenant ou non aux Secrétariats ont été interviewées. De nouvelles synergies entre les Secrétariats de la Famille CMS pourraient être créées de deux façons – officiellement par des liens institutionnels et de façon informelle, les deux approches ne s'excluant pas l'une l'autre.

130. Il y a deux exemples de synergies étroites au sein de la Famille CMS, l'une étant l'intégration de la CMS et d'ASCOBANS et l'autre le projet pilote de l'Équipe commune CMS/AEWA chargée de la communication. Aucune des options avancées ne nécessiterait des changements dans les traités eux-mêmes et l'autonomie juridique de chaque instrument serait maintenue, car bien que leur composition se recoupe en grande partie, ils ne sont pas identiques.

131. Il s'est avéré impossible d'indiquer les incidences financières des options proposées. Le seul précédent qui puisse donner une idée est la fusion des Conventions de Basel, Rotterdam et Stockholm (le « pôle chimique ») où 20 pour cent des coûts des services fusionnés ont été économisés. Sur cette base, la CMS pourrait économiser jusqu'à 165 000 EUR, mais il faudra probablement du temps pour y arriver. Rien ne garantit non plus que la Convention bénéficiera des économies car les Parties pourraient décider de récupérer l'argent elles-mêmes au lieu de le réinvestir dans la mise en œuvre. À plus long terme les bénéficiaires s'accumuleraient grâce aux économies d'échelle, à une plus grande spécialisation, à plus de résilience et à moins de doubles emplois, ce qui pourrait l'emporter sur les inconvénients à court terme durant la période de transition et l'autonomie administrative réduite là où il y a un partage des membres du personnel.

132. Les recommandations du rapport sont axées principalement sur les instruments basés à Bonn sur le court et le moyen terme. Les trois options étaient:

- Les synergies non institutionnalisées qui étaient déjà en place pourraient se poursuivre et être développées. Les avantages supplémentaires qui pourraient en découler sont néanmoins limités.
- Les services communs pourraient être étendus afin de couvrir plus de domaines à l'aide d'une approche par étapes, par exemple les services de conférence. Une décision de continuer dans ce sens nécessiterait l'approbation des organes directeurs des instruments concernés et des arrangements appropriés devraient être convenus entre les secrétariats intéressés.
- Les services requis par tous les instruments pourraient être partagés directement. Cela comporterait un risque élevé de perturbation, mais les difficultés initiales qui se produiraient

seraient surmontées lorsque les perturbations cesseraient. Cette approche devrait être gérée correctement et être soutenue par le personnel concerné.

133. Les deuxième et troisième options nécessiteraient aussi la présentation de rapports réguliers du Secrétariat aux organes directeurs. La deuxième option présentait le meilleur potentiel mais exigeait le soutien sans réserve des Parties et une gestion proactive du changement.

134. Le Président a remercié le consultant pour sa présentation claire et concise et a invité les membres du Comité à faire des observations.

135. La France a déclaré que l'étude était trop théorique et ne fournissait pas une analyse financière détaillée des options, mais elle a remercié les consultants pour leur présentation et a estimé que la deuxième option était la plus pratique. Le rapport a fourni néanmoins une base sur laquelle s'appuyer et il conviendrait de se concentrer sur les gains d'efficacité et d'éviter de perturber les instruments et services qui déjà fonctionnent bien. La France a ajouté qu'elle aurait préféré avoir connaissance du projet de rapport plus tôt.

136. L'Allemagne a aussi appuyé la deuxième option qui était aussi le choix des États Membres de l'UE (voir Annexe 1). L'étude a été bien accueillie car elle soulignait le potentiel des synergies tout en fournissant une analyse équilibrée des avantages et des inconvénients. Il a été souligné que le rapport ne répondait pas entièrement à toutes les attentes mais qu'il donnait des indications dans les domaines où des détails manquaient. Dans l'ensemble, il y avait beaucoup de matériel utile aux Parties pour prendre une décision. À en juger par les précédents de la CMS/ASCOBANS et du pôle chimique, une coopération plus étroite profiterait à tous ceux qui sont concernés. L'Allemagne est aussi convenue qu'il fallait demander au PNUE de faciliter le processus.

137. L'Australie s'est aussi félicitée du rapport et de la présentation équilibrée des options mais partage l'inquiétude exprimée quant au manque de détails concernant certains aspects. Il faudra encore travailler pour identifier les services qui pourraient être fusionnés, ce qui devrait comprendre l'établissement d'une liste de priorités avec le motif justifiant la fusion.

138. L'Afrique du Sud a également accueilli favorablement le rapport. La troisième option semblait présenter plus d'inconvénients tandis que la seconde semblait la plus économique et la plus facile à réaliser, même si les détails devaient être peaufinés moyennant un processus adapté et une consultation approfondie.

139. L'Ukraine a souhaité plus de clarté sur les incidences financières mais est convenue que la deuxième option était la meilleure, à condition que les particularités de chaque instrument participant soient maintenues et que le bon travail des secrétariats puisse se poursuivre.

140. L'Ouganda s'est félicité du rapport mais a souligné que la décision sur la manière de procéder ne devrait être prise qu'après consultation complète et avec l'accord de toutes les parties concernées et après que les avantages auront été clairement démontrés, y compris une réduction des dépenses administratives et aucun obstacle au travail des secrétariats. Aucune des options présentées ne donne de réponses définitives et l'Ouganda s'est prononcé en faveur d'un mélange de la première et de la deuxième option. Le résultat final devra être approuvé par le Comité permanent.

141. Le Président, qui s'exprimait en sa qualité de représentant de la Norvège, s'est déclaré favorable à la deuxième option.

142. Le PNUE a mis en lumière une série d'activités en rapport avec ce thème concernant les conventions liées à la biodiversité. Il a été souligné que la COP de la CMS avait commandé l'étude

et que le PNUE en principe soutenait les mesures pour renforcer les synergies, avec les décisions du Conseil d'administration du PNUE et récemment l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement préconisant une coopération plus étroite et encourageant des projets intéressants tous les AME liés à la biodiversité. L'Initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les AME (InforMEA) était une initiative regroupant 40 entités différentes, et l'examen des SPANB comprenait un appel à un renforcement des synergies au niveau national. Il y avait souvent des coûts initiaux, mais les bénéfices dépassaient les perturbations à court terme, et les économies pouvaient être considérables (700 000 EUR pour le pôle chimique). Il y avait des gains potentiels pour tous les membres de la Famille CMS et il n'y avait aucune raison pour que les instruments voient leur visibilité s'amoinrir.

143. Le Costa Rica a reconnu le travail important qu'avait exigé la rédaction du rapport et exprimé son soutien à la deuxième option qui avait une vision plus claire et comprenait des changements plus faciles à gérer.

144. Le représentant de BirdLife International a déclaré que l'un des points forts de la Famille CMS est qu'elle travaille en étroite collaboration avec les ONG. Il était donc surprenant dans ce cas que BirdLife n'ait pas été consultée durant la compilation du rapport. BirdLife International n'avait pas de préférence parmi les options mais a estimé que quelle que soit l'option choisie, elle devrait être mise en œuvre dans le souci d'obtenir les meilleurs résultats en termes de personnel et de ressources financières pour la fourniture d'une assistance aux Parties œuvrant pour conserver les espèces migratrices en danger.

145. Le Président a conclu la série initiale d'observations en notant qu'il y avait un appui unanime à la deuxième option. Il a proposé de charger un groupe de rédaction d'élaborer le texte d'une décision, en s'appuyant sur les observations faites par le Comité. Une première version a été projetée sur l'écran et les participants l'ont examinée un paragraphe à la fois.

146. Le texte a souligné le mandat pour l'exercice contenu dans la [Résolution 11.3](#) et l'importance de maintenir l'autonomie et l'identité individuelle des instruments et que le but des synergies était de renforcer les organisations participantes. Il a aussi mentionné l'Équipe commune pilote CMS/AEWA chargée de la communication.

147. L'approche à adopter a été modelée sur la deuxième option présentée dans le rapport des consultants et initialement l'attention sera axée sur les secrétariats basés à Bonn. Durant l'étape suivante, les Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'AEWA identifieront d'autres domaines de services communs et estimeront les incidences financières, demandant au besoin l'avis du PNUE. Il a été souligné qu'aucune ressource financière supplémentaire ne sera nécessaire. Le Président, étant donné son rôle au sein de l'AEWA, transmettra le message à la MOP6.

148. Les membres du Comité ont fait diverses propositions pour ajouter, modifier ou éliminer du texte et transférer des paragraphes de la partie opérationnelle dans le Préambule. Le représentant de l'Ouganda a cité le texte de la Résolution de la COP, qui délèguait le pouvoir de décision au Comité permanent et à des organes équivalents des instruments et s'est dit inquiet du fait que le Comité permanent soit en train de sous-déléguer des pouvoirs au Président. Le Comité permanent devrait aussi recevoir les opinions des organes directeurs des autres instruments concernés. D'autres membres ont estimé que l'esprit, sinon la lettre de la Résolution était respecté. Étant donné que la COP de la CMS et la MOP de l'AEWA et leurs comités permanents ont des cycles de réunions différents, il faudrait beaucoup de temps pour trouver un accord si les projets de textes devaient être examinés par les organes au complet. Il a été conclu que le Président pouvait faire avancer l'examen de la question et consulter les membres du Comité permanent entre les sessions. Il a été reconnu que la question n'était pas urgente mais qu'il n'y avait pas de raison de prendre du retard. Le Secrétaire

exécutif a informé le Comité que le libellé du paragraphe 5 de la Résolution n'empêchait pas le Comité permanent de prendre des décisions et que la voie à suivre proposée était similaire à l'approche adoptée pour le plan pilote de l'Équipe commune chargée de la communication. Une procédure postale pour adhérer à une décision semblait appropriée.

149. Après une intervention du PNUE qui a réitéré le souhait que des synergies soient créées dans toute l'organisation en général et au sein de la Famille CMS, il a été convenu d'ajouter du texte, rendant toute décision sujette aux décisions prises lors de la MOP suivante de l'AEWA et le principe a été accepté que les Comités permanents de la CMS et de l'AEWA seront pleinement consultés.

150. Andreas Streit (EUROBATS) a précisé que le texte portait principalement sur des arrangements entre la CMS et l'AEWA. Il a fait observer que tous les instruments basés à Bonn pouvaient être affectés par des arrangements futurs relatifs aux services communs et que leurs intérêts devaient aussi être pris en compte.

151. Un projet de texte révisé a été préparé et présenté à la réunion. Il y a eu un autre débat et quelques ajustements mineurs ont été apportés au libellé. Après avoir reçu l'assurance que les Comités permanents seraient consultés et que le Président faciliterait l'approbation finale moyennant une procédure postale, les membres se sont dits satisfaits de la solution trouvée et la décision a été adoptée par la réunion.

152. Le texte de la décision du Comité permanent a été approuvé et figure à l'Annexe 2 du présent document.

## **15.2 Phase pilote de l'Unité commune chargée de l'information**

153. Le Secrétaire exécutif a expliqué le contexte du pilotage d'une Unité commune chargée de l'information desservant la CMS et l'AEWA qui trouve son origine dans la [Résolution 10.9](#) « Structure et stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS » adoptée à Bergen et complétée par la [Résolution 5.17](#) de la MOP de l'AEWA, Arrangements institutionnels: Comité permanent.

154. Les tâches de l'Équipe commune ont été expliquées et comprennent: maintien et développement de sites web, travail de presse, rédaction d'articles, campagnes, médias sociaux et CESP. L'équipe est composée d'un responsable des médias P2 de l'AEWA comme coordinateur, d'un administrateur de programme adjoint à temps partiel P2 (en cours de recrutement et maintenant assuré par un consultant), un assistant chargé de l'information de la CMS, un assistant chargé de l'information à temps partiel de l'AEWA, un assistant chargé de l'information à temps partiel de la CMS de langue maternelle française et un rédacteur consultant. Cette équipe avait de vastes compétences et une solide expérience et a permis de partager les coûts (par exemple, pour le développement du web). Quelques ajustements ont été nécessaires car le personnel s'est habitué à la nouvelle structure et avec l'Équipe desservant deux Secrétariats, il a fallu renforcer la planification et la coordination au niveau des administrateurs, notamment durant les premières phases. Les succès enregistrés à ce jour comportent la couverture médiatique sans précédent reçue durant la COP11 et la série d'articles publiés dans les médias internationaux.

155. Les participants n'ont posé aucune question et le rapport a été dûment noté.

## **16. Questions de procédure**

### **16.1 Processus d'examen pour la Convention**

156. Le Secrétaire exécutif a présenté le document [UNEP/CMS/StC44/16.1](#) énonçant un mandat pour un groupe de travail comme requis par la [Résolution 11.7](#) qui demandait que des options soient examinées afin d'améliorer la mise en œuvre moyennant un processus d'examen (Annexe 3). Des propositions devaient être élaborées pour soumission à la COP12, s'inspirant d'exemples de processus similaires au sein de la Famille CMS (par exemple, AEWA et ACCOBAMS) et au-delà (par ex. la Convention de Ramsar).

157. Il a été proposé d'établir un groupe de travail du Comité permanent, composé d'un membre de chaque région. Le groupe élirait son propre président, son propre vice-président, le Secrétaire exécutif fournissant des avis. Pour économiser, le groupe de travail se réunirait en marge du Comité permanent, mais une réunion initiale serait nécessaire avant la 45<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent.

158. Le groupe de travail et éventuellement les services de consultant ne seraient pas financer sur le budget de base et quelques offres provisoires de contributions volontaires ont été faites.

159. Le Comité permanent a été invité à examiner et à adopter le projet de mandat.

160. L'Allemagne a rappelé que cette question avait été examinée à Quito où les États Membres de l'UE s'étaient montrés assez sceptiques au sujet de la nécessité d'un tel processus mais n'avaient pas voulu préjuger de la question et avaient appuyé l'établissement du groupe de travail. Il a été suggéré que le mandat du groupe de travail ne devrait pas se limiter à un simple exercice de comparaison avec ce que font les autres Conventions et une recommandation que le statut quo (une « option zéro ») soit maintenu ne devrait pas être exclue.

161. Le mandat a été adopté en incluant au paragraphe 6 la possibilité d'adopter une « option zéro » et le Secrétariat a été invité à demander un financement et des membres pour constituer le groupe de travail (Annexe 3).

## **17. Communication, information et sensibilisation**

### **17.1 Stratégie de communication CMS/AEWA**

162. Le Secrétaire exécutif a fait le point sur l'élaboration de la Stratégie de communication de la CMS, expliquant que la CMS avait l'intention de développer une stratégie plus globale et l'AEWA d'aligner sa stratégie avec des détails plus spécifiques concernant l'Accord. Il y aurait des outils et des éléments communs aux deux stratégies.

163. La stratégie de l'AEWA était à un stade d'élaboration plus avancée étant donné qu'un projet devait être présenté à la prochaine MOP. Pour la CMS, l'intention était de présenter un projet bien développé à la prochaine réunion du Comité permanent.

## **18. Synergies et partenariats**

164. Le Secrétaire exécutif a donné un bref aperçu avant d'entrer dans les détails sur les points spécifiques couverts sous les divers alinéas des points de l'ordre du jour. La CMS a travaillé avec la CDB et d'autres AME liés à la biodiversité pour faire en sorte que les préoccupations en matière d'environnement soient prises en compte dans les Objectifs de développement durable. La CMS est restée active dans le Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG) et le groupe consultatif informel établi au titre de la [Décision XII 6 de la CDB](#) (Coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives). Une réunion de planification s'est tenue en septembre à Genève; elle visait à conclure des arrangements pour un atelier chargé d'élaborer des options pour renforcer les synergies et améliorer l'efficacité parmi les conventions relatives à la biodiversité; on y a étudié une



procédure pour la sélection des participants. Une vaste couverture géographique est recommandée et dans certains cas, le point focal de la CDB remplit les mêmes fonctions pour la CMS. Le Secrétariat communiquera avec le Comité permanent pour proposer des candidatures à temps pour l'atelier prévu en février 2016.

165. Le BLG s'est réuni deux fois depuis la COP11, une fois par liaison vidéo et une autre fois face à face. Le Groupe a pu examiner la manière d'avancer après les COP de la CMS, de la CDB et de la Convention de Ramsar, toutes ayant eu lieu en 2014.

166. Concernant la [Résolution 11.11](#), le Secrétariat a envoyé une notification en juillet sur le renforcement des relations entre la Famille CMS et la société civile. Jusqu'ici une réponse est parvenue (de Wild Migration). Le Secrétariat fera rapport sur les développements à la prochaine réunion du Comité permanent.

### **18.1 Plan de travail conjoint CMS et CDB**

167. En accord avec la [Résolution 11.10](#) sur les synergies et les partenariats, une série d'activités menées conjointement par la CMS et la Convention sur la diversité biologique pour la période 2016-2018 ont été identifiées et sont énoncées à l'Annexe 2 du document [UNEP/CMS/StC44/18.1](#). Ce document illustre aussi les activités entreprises durant la période 2012-2015.

168. La France a insisté sur la nécessité d'intégrer les Objectifs de développement durable et les Objectifs d'Aïchi et de se concentrer sur la mise en place d'un système de rapport en ligne afin d'éliminer les questions redondantes.

169. Le Secrétaire exécutif a assuré les participants que le BLG s'employait à mieux harmoniser les rapports nationaux requis par les AME.

170. Le projet de plan de travail conjoint pour la CMS et la CDB a été approuvé par les participants.

### **18.2 MdE avec la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)**

171. Conformément à la [Résolution 10.14](#) qui préconisait une coopération avec les Organisations régionales de gestion des pêches, le Secrétariat a présenté un [projet de mémorandum d'entente \(MdE\) avec la Commission des thons de l'océan Indien \(CTOI\)](#). Le document révisé comprend un certain nombre d'amendements suggérés par le Japon par le biais de la CTOI.

172. La France a noté quelques divergences dans la traduction française et a demandé qu'il soit fait référence plus clairement aux espèces migratrices. S'exprimant au nom de l'UE, la France a en général appuyé la poursuite du MdE mais a proposé de mettre entre crochets la référence directe aux requins et aux raies. Il faudrait aussi préciser si le but de la CMS est de conserver les espèces menacées ou de promouvoir leur utilisation durable. Il a été demandé aux Parties de se consulter au sujet de la rédaction de ces documents à la première occasion et de participer plus activement au processus dans l'avenir.

173. L'Allemagne a fait observer que les requins et les raies n'avaient jamais occupé une place aussi importante dans le programme de conservation étant maintenant menacés à cause de certaines pratiques de pêche. D'autres espèces de requins ont été inscrites aux Annexes de la CMS et le MdE Requins a été négocié. Il a été noté que le Japon a exprimé ses réticences à la CTOI mais l'Allemagne a estimé que les Parties à la CMS ne devraient pas assouplir leur position et devraient continuer à inscrire toutes les espèces préoccupantes. Par ailleurs, l'Allemagne ne partageait pas les préoccupations de certaines autres Parties concernant la communication.

174. L'Australie a également émis des réserves au sujet des amendements du Japon. Le MdE proposé couvrirait les espèces des Annexes I et II et l'ajout suggéré d'une référence à l'utilisation durable était problématique car ce concept n'était pas reconnu dans le texte de la CMS. Il n'était pas non plus approprié à cause des espèces de l'Annexe I mentionnées.

175. Melanie Virtue (Unité des espèces aquatiques, Secrétariat de la CMS) a salué ces observations, indiquant que l'intention initiale était que le MdE serait conclu entre la CTOI et le MdE sur les tortues marines de l'IOSEA mais qu'il avait été décidé d'élargir son champ pour couvrir la CMS tout entière. L'expression « utilisation durable » ne figure pas dans le Texte de la Convention, néanmoins elle est reconnue par certains instruments de la CMS, notamment par le MdE Requins. La prochaine réunion des Signataires du MdE Requins aura lieu avant la prochaine réunion de la CTOI et les Signataires pourraient décider d'entrer ou non dans un MdE avec la Commission. Concernant la communication, le Secrétariat a suivi la même procédure que pour les programmes de travail conjoints avec la CDB et la Convention de Ramsar, et a soumis le projet au Comité permanent au lieu de le distribuer à toutes les Parties.

176. Un groupe de travail ad hoc a été établi qui s'est réuni en marge de la réunion. Il a été décidé de mettre la référence aux requins et aux raies entre crochets et d'attendre le résultat de la Réunion des Signataires du MdE Requins et de rejeter la suggestion du Japon d'ajouter une référence à l'utilisation durable. Aucune autre observation n'ayant été formulée, le projet a été adopté tel qu'amendé en vue de sa transmission ultérieure à la CTOI pour examen.

### **18.3 Coopération entre la CMS et Ramsar**

177. La [Résolution 11.10](#) (synergies et partenariats) se rapportait également au [Programme de travail conjoint](#) avec la Convention de Ramsar. Le programme déjà en place devait expirer fin 2015 et un projet de mise à jour a été élaboré.

178. Les participants n'ont fait aucune observation et le programme de travail conjoint révisé a été dûment noté.

### **18.4 Avis sur les priorités de la CMS au FEM**

179. Aline Kühl-Stenzel (Secrétariat) a fait un exposé dans le sillage du débat à la COP11 sur l'importance pour la CMS d'avoir accès au financement au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La [Résolution 11.10](#) adoptée à Quito avait accueilli favorablement la [Décision COP12 XII/30](#) de la CDB et demandé la mise en place d'un processus pour la fourniture d'avis pour le Fonds pour l'environnement mondial concernant le financement des priorités nationales pour la CMS alignées sur la mise en œuvre des Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité. À cette fin, le Secrétariat avait envoyé une notification aux Parties le 17 septembre 2015 appelant l'attention sur le questionnaire publié par le Secrétariat de la CDB sur les besoins de financement pour la septième période de reconstitution (juillet 2018-juin 2022). La date limite pour l'envoi de réponses à la CDB était le 19 octobre 2015; au moment de la réunion, le Secrétariat de la CMS n'avait reçu aucune réponse directe à sa notification.

180. Le Secrétariat a diffusé un projet d'une communication à envoyer au Secrétariat de la CDB pour transmission ultérieure à la COP13 de la CDB qui ensuite s'adressera aux autorités qui supervisent le FEM. Il a identifié plusieurs activités liées à la CMS qui devraient être considérées admissibles à un financement, étant alignées sur des domaines clés au titre du FEM. Il a été noté qu'une petite subvention a été accordée à l'Afghanistan pour qu'il révise son SPANB et cela a été l'occasion de promouvoir la conservation des espèces migratrices au sein de cette nouvelle Partie à

la CMS. Au nombre des questions source de préoccupation pour la CMS sur la base des mandats de la COP11, il faut citer les corridors écologiques et les infrastructures, la restauration et l'entretien des voies de migration dans le monde, les prises accessoires et la pollution marine (y compris les bruits, les débris et les munitions non explosées).

181. Le Secrétaire exécutif a déclaré que le mandat confié par le processus de structure future et la COP11 consistait pour le Secrétariat à s'engager davantage auprès du FEM et il a été convenu que la meilleure façon serait de transmettre les demandes des Parties à la CMS par le biais de la CDB. C'est pour cela que le projet de communication avait été préparé et que l'on avait demandé des observations au Comité permanent.

182. En soutenant l'initiative du Secrétariat, l'Allemagne a souligné que lors des négociations pour la sixième reconstitution, les mesures anti-braconnage étaient devenues admissibles mais il était difficile de savoir si les États de l'aire de répartition les appliquaient.

183. L'Australie a estimé que l'absence d'un document d'information du Secrétariat pourrait expliquer en partie le manque de réponse du Comité. Le Secrétaire exécutif a répondu que le Secrétariat avait assuré le suivi des actions requises par la COP et qu'aucun document n'avait été préparé en partie à cause du manque de réaction des Parties à la notification. En outre, on ne sait pas exactement à quelle information ni à quelle contribution le Secrétariat de la CDB s'attendait étant donné qu'aucun modèle n'avait été fourni.

184. Résumant le débat le deuxième jour de la réunion, les Parties ont été invitées à envoyer au Secrétariat de la CDB leurs observations sur le projet relatif à la communication.

185. La France a accueilli favorablement le projet mais s'est demandé si la section concernant les SPANB figurait au bon endroit. Le Secrétariat a insisté sur l'importance d'inclure la conservation des espèces migratrices dans les SPANB révisés, comme l'avait souligné la présidente du Groupe de travail sur le plan stratégique durant sa présentation. Il a été proposé d'ajouter une référence aux SPANB dans le préambule.

186. L'Allemagne a appuyé sans réserve l'essence même du projet et a souligné l'expérience très positive du FEM avec le projet Wings over Wetlands. Les projets transfrontaliers se trouvent maintenant désavantagés car chaque pays doit soumettre des propositions. L'Allemagne a fait plusieurs propositions d'amendement au projet de texte en adoptant des termes plus vagues. Elle a aussi suggéré de laisser la section sur les SPANB là où elle est.

187. La Bolivie s'est félicitée du projet de texte mais est convenue avec l'Allemagne que les termes devaient être un peu plus vagues en certains endroits. Elle a aussi suggéré de remanier un peu le texte et d'ajouter une référence à la connectivité dans le contexte des poissons d'eau douce.

188. Le Secrétariat a revu le texte et un projet amendé a été préparé et projeté sur l'écran. Il n'y pas eu d'autres observations importantes et le texte a été approuvé (voir Annexe 4).

## **19. Dates et lieu de la 45<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent**

189. Le Secrétaire exécutif a suggéré que la 45<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent se tienne à Bonn sur le campus des Nations Unies à peu près à la même date qu'en 2016, les dates exactes seront décidées après consultation du calendrier international sur l'environnement afin d'éviter des conflits de dates. Le Secrétariat notifiera les Parties des dates convenues dès que possible.

## 20. Autres questions

190. M. van Klaveren (ACCOBAMS) a décrit les objectifs de l'[ACCOBAMS Survey Initiative \(ASI\)](#) qui sera mise en œuvre durant la période 2016-2019.

191. L'Accord couvrait la Méditerranée et la mer Noire ainsi que les eaux adjacentes de l'Atlantique. L'extension à toute la côte portugaise et au nord de l'Espagne dans la baie de Biscay avait été approuvée mais n'était pas encore en vigueur car les Parties devaient encore la ratifier. La zone de l'Accord comprenait des régions des trois continents: Europe, Afrique et Asie.

192. M. van Klaveren a expliqué le motif de l'Initiative ASI qui tentera de contribuer à l'application des Résolutions de l'ACCOBAMS, de la CMS, des Conventions de Barcelone et de Berne et de la législation UE ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les domaines traités, il faut citer un examen de l'abondance des espèces (comme les enquêtes SCANS faites pour la zone ASCOBANS), la standardisation de la collecte de données, le changement climatique et la levée de fonds. Il y a trois volets importants: la collecte de données, les pratiques de gestion et le renforcement des capacités locales.

193. Le Président a fait observer qu'il s'agissait d'un examen ambitieux et qu'il couvrait un domaine important pertinent pour la Convention, aussi-a-t-il encouragé l'ACCOBAMS à s'y associer largement pour obtenir le plus de soutien possible.

## 21. Observations finales

194. Après les remerciements d'usage à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de la réunion, en particulier le Président, le Secrétariat, le Gouvernement allemand qui a fourni les services d'interprétation et offert une réception, les interprètes, les membres du Comité, les observateurs et les experts invités, le Président a déclaré clos les travaux.

## **Position de l'Union européenne et de ses États membres au sujet de l' « Analyse indépendante des services communs et des synergies dans la Famille CMS »**

### **A. Historique**

À la dernière Conférence des Parties (COP) tenue en novembre 2014 à Quito (Équateur), les Parties ont adopté la résolution 11.3 « Renforcement des synergies et des services communs entre les instruments de la Famille CMS ».

Cette résolution demande une analyse indépendante et un rapport sur les incidences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des mesures pour renforcer les synergies, notamment par le biais du partage des services dans le domaine des services communs.

### **B. Notes**

- L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'étude « Incidences des mesures visant à renforcer les synergies ». Elle contient une analyse théorique du potentiel des synergies pouvant être créées au sein de la Famille CMS. Elle souligne les avantages et les inconvénients d'une coopération renforcée.
- L'Union européenne et ses États membres ont noté que plusieurs acteurs ont été interviewés et que leurs interviews sont publiées. Il s'agit d'une source précieuse d'informations pour le Comité permanent et qui conduit à la transparence.
- L'étude avait pour objectif d'exposer et d'évaluer les incidences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des mesures pour renforcer les synergies, notamment par le biais du partage des services dans le domaine des services communs. Il a été répondu très clairement à la question liée aux aspects juridiques. Les analyses de la Famille CMS et les interviews ont permis de répondre aux points restants; le premier exercice s'est avéré utile. Néanmoins, en raison de différentes contraintes et diverses circonstances, l'étude n'a pas traité concrètement des services qui pourraient être partagés et ainsi n'a pu donner une définition claire et précise de toutes les incidences concernant le partage des services comme pouvaient s'y attendre les Parties à la CMS.
- Les interviews ont fait ressortir les divergences dans une vision commune des acteurs interviewés, la nécessité d'une confiance mutuelle, de plus de transparence et d'une compréhension commune de la voie à suivre.
- Sur la base des expériences avec les Conventions du pôle chimique et l'exemple de la coopération CMS/ASCOBANS, l'Union européenne et ses États membres restent convaincus que le partage de services communs pourrait bénéficier à chaque Convention/Accord/MdE participant. La Région européenne souhaite que ce processus se poursuive en tenant compte de la nécessité d'une analyse de rentabilité concrète et des compétences des Accords respectifs. Nous sommes prêts à confier un mandat clair à cet égard.
- L'Union européenne et ses États membres suivent la recommandation de l'étude, à savoir se concentrer sur les Secrétariats basés à Bonn pour le moment.
- L'Union européenne et ses États membres recommandent de suivre la voie proposée sous l'option 2 « partage des services par étape ».
- La voie à suivre et les prochaines étapes, y compris l'ordre des nouveaux services à partager, devraient être définies par les Secrétariats. Le Comité permanent devrait guider le Secrétariat de la CMS dans ce but et les organes compétents de l'AEWA et d'EUROBATS devraient être invités à envisager de guider leurs Secrétariats en conséquence.
- L'Union européenne et ses États membres souhaitent demander au PNUE de faciliter la communication entre les Secrétariats.

## Décision du Comité permanent relative au Renforcement des synergies et des services communs entre les instruments de la Famille CMS

*Conscient* de l'autonomie juridique de chacun des instruments de la Famille CMS;

*Rappelant* la [Résolution CMS 11.3](#) « Renforcement des synergies et des services communs entre les instruments de la Famille CMS » et le rôle du Comité permanent chargé de faire avancer la question durant la période intersessions de la COP, y compris en définissant les avantages et les inconvénients sur la base de l'analyse indépendante, d'examiner les résultats des réunions des organes décisionnaires d'autres instruments de la Famille CMS, et de prendre les décisions appropriées en conformité avec ces résultats en vue de renforcer les synergies, par exemple en partageant les services dans des domaines d'activité communs et de faire rapport à la COP 12;

*Rappelant* également la décision de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent de l'AEWA qui demande au Secrétaire exécutif de l'AEWA et au Secrétaire exécutif de la CMS de renforcer les synergies entre l'AEWA et la CMS et de prendre des mesures pour fusionner les services communs et les domaines d'intérêt communs afin de parvenir à recentrer les actions des Secrétariats sur un renforcement de l'appui à la mise en œuvre;

*Accueille avec satisfaction* l'analyse indépendante et le rapport sur les incidences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des mesures pour renforcer les synergies, notamment par le biais du partage des services dans le domaine des services communs pour les organes décisionnaires de la Famille CMS élargie;

*Note* que l'analyse indépendante contient des informations importantes sur le potentiel des services communs qui peut être réalisé au sein de la Famille CMS. Il souligne les avantages généraux et les inconvénients d'une coopération renforcée, tout en faisant observer que d'autres types de synergies pourraient être importants avec les instruments de la CMS ayant leur siège hors de Bonn;

*Soulignant* que les buts du partage des services entre les instruments de la CMS sont de combler les lacunes, de se renforcer mutuellement, de produire des gains d'efficacité et d'améliorer les résultats et que le partage des services communs devrait viser à faciliter la mise en œuvre des instruments concernés et à maximiser l'utilisation efficace et efficiente des ressources à tous les niveaux;

*Décide* d'adopter une approche par étapes avec les instruments basés à Bonn et note que les domaines potentiels de partage des services suggérés par l'analyse indépendante qui pourraient profiter le plus d'approches communes comprennent le renforcement des capacités, les questions transversales de mise en œuvre, les services de conférence et la collecte de fonds;

*Convaincu* que la meilleure approche pour mettre en œuvre des services communs entre les instruments de la CMS et de l'AEWA, et sous réserve de la décision de la MOP de l'AEWA, passe par les Secrétaires exécutifs qui conviendraient mutuellement de services potentiels en consultation et avec l'avis du PNUE et proposeraient des services convenus aux Comités permanents pour approbation, et la présentation régulière de rapports d'étape, les leçons retenues et les économies financières aux Comités permanents.

*Convient* que tous les services communs proposés ne devraient pas comporter de coûts supplémentaires pour les Secrétariats et devraient préserver leur identité et améliorer l'efficacité;

*Invite* la 6<sup>ème</sup> Session de la Réunion des Parties à l'AEWA à se pencher sur l'analyse indépendante et sur cette décision du Comité permanent de la CMS et à envisager de renforcer ultérieurement les services communs avec la CMS;

*Invite* le Président du Comité permanent de la CMS, qui remplit simultanément la fonction de Président du Comité permanent de l'AEWA, à communiquer les résultats de la 44<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent sur le renforcement des services communs à la 6<sup>ème</sup> Session de la Réunion des Parties à l'AEWA pour examen par les Parties;

*Invite* d'autres instruments de la Famille CMS, à commencer par les instruments basés à Bonn, d'envisager de développer les services communs et les synergies avec la Famille CMS par des décisions appropriées de leurs organes directeurs respectifs et de communiquer ces décisions au Comité permanent pour la définition d'une voie à suivre au sujet des propositions relatives aux services communs.



## **44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent**

*Bonn, Allemagne, 14-15 octobre 2015*

---

UNEP/CMS/StC44/16.1/Rev

### **MANDAT : GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UN PROCESSUS D'EXAMEN EN VERTU DE LA CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES**

#### **Contexte**

1. Par sa résolution 11.7 (ci-dessous), la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS) a décidé de lancer « un processus intersession pour étudier les possibilités de renforcer l'application de la Convention, au moyen de l'élaboration d'un processus d'examen » (paragraphe 1). En outre, elle a chargé le Secrétariat « de proposer un mandat pour un groupe de travail dont l'adoption devra être examinée par le Comité permanent à sa 44<sup>ème</sup> réunion » (paragraphe 2).

#### **Objectif**

2. Comparer les mécanismes d'examen existants qui renforcent la mise en œuvre d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM), y compris des accords établis en vertu du paragraphe (3) de l'article IV de la CMS ; définir les options les plus appropriées, rentables et efficaces pour un processus d'examen de la CMS ; et préparer un rapport contenant des recommandations pour examen à la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CMS.

#### **Membres du Groupe de travail**

3. Le Groupe de travail sera composé d'un membre du Comité permanent de chaque région (ou d'un suppléant), afin d'assurer un processus ayant un bon rapport coût-efficacité, tout en restant ouvert à la participation d'autres gouvernements intéressés. Il élira à sa première réunion un président et un vice-président, l'un issu d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé. Le Secrétaire exécutif de la CMS participera en tant que conseiller du Groupe de travail.

#### **Mandat du Groupe de travail**

- Discuter une analyse comparative des meilleures pratiques en matière de mécanismes d'examen des AEM, y compris des instruments de la Famille CMS, en tenant compte de leurs avantages, de leurs inconvénients et de leur coût ;
- Discuter l'évaluation de la faisabilité de la mise en œuvre de ce processus d'examen par un organe existant au sein de la CMS (p. ex. le Comité permanent) ;
- Préparer des options pour un processus d'examen de la CMS, incluant : la détermination des parties de l'instrument et de ses résolutions devant faire l'objet du processus d'examen ; l'analyse des coûts ; les implications financières et institutionnelles pour la CMS.

4. Toutes les options seront examinées au regard des principes d'efficacité et d'efficience ainsi que de faisabilité pratique et de praticabilité pour la Convention. L'option de maintenir le statu quo ('option zéro') sera également pris en compte.

## Dispositions de travail

5. Le Groupe de travail déterminera la structure de ses travaux lors de sa première réunion. Il utilisera si possible les réunions existantes pour mener ses travaux, afin de réduire les coûts. Le Secrétariat mettra à sa disposition toute l'expertise nécessaire, y compris celle de consultants et d'experts externes, le cas échéant.

## Conséquences budgétaires

6. Le Secrétaire exécutif est invité à rechercher des ressources extrabudgétaires, le cas échéant, afin de faciliter la participation aux réunions du Groupe de travail des pays en développement représentés au Comité permanent, et afin d'externaliser certains travaux.

## Calendrier

Activité	Échéance
Adoption du mandat et établissement du Groupe de travail	44 <sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent de la CMS (14-15 octobre 2015)
Détermination de la structure de travail et analyse des mécanismes d'examen existants Discussion des options de mécanisme d'examen et recommandations à la Conférence des Parties à la CMS	Première réunion du Groupe de travail - autonome (Juin 2016)
Soumission d'un rapport d'avancement	Deuxième réunion du Groupe de travail adossée à la 45 <sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent de la CMS (2016)
Suite de la discussion initiée lors de la première réunion, le cas échéant	Le cas échéant - Troisième réunion du Groupe de travail (Premier semestre de 2017)
Présentation du rapport final	12 <sup>ème</sup> Session de la Conférence des Parties CMS (Octobre/Novembre 2017)



CMS



# CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 11.7

Français  
Original: Anglais

## AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA CONVENTION PAR LE BIAIS D'UN PROCESSUS D'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 11<sup>e</sup> réunion (Quito, 4-9 novembre 2014)

*Rappelant* que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans ses *Directives sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement* (2002), a identifié « [l]e renforcement du respect des accords multilatéraux sur l'environnement (...) comme une question essentielle » ;

*Constatant* que la plupart des principaux accords multilatéraux sur l'environnement ont mis en place un processus visant à faciliter la mise en œuvre et à fournir un appui aux Parties qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre ;

*Sachant* que deux accords au sein de la Famille CMS, à savoir, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) disposent déjà d'une procédure d'évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre ([Résolution 4.6](#) de l'AEWA, *Mise en place d'une procédure d'évaluation de la mise en œuvre* (2008), [Résolution 5.4](#) de l'ACCOBAMS procédure de suivi (2013)) ;

*Reconnaissant* que le respect des obligations prévues au titre de la Convention, tout comme l'efficacité des mesures de mise en œuvre, sont essentiels pour la conservation et la gestion des espèces migratrices ;

*Rappelant* le paragraphe 5 de l'article VII de la Convention, qui prévoit que « la Conférence des Parties procède à un examen de l'application de la présente Convention » et peut, en particulier, « faire des recommandations aux Parties en vue d'améliorer l'efficacité de la présente Convention » ;

*Rappelant* l'activité 16 de la [Résolution 10.9](#) sur la structure et les stratégies futures de la CMS, qui énonce comme priorité à moyen terme (soit d'ici la COP12 en 2017) : « améliorer les mécanismes visant à mesurer la mise en œuvre de la CMS et de la Famille CMS (...), recenser les lacunes et proposer des mesures pour y remédier » ; et

*Rappelant* le paragraphe 4 de l'article IX de la Convention, qui demande au Secrétariat « d'attirer l'attention de la Conférence des Parties sur toute question portant sur les objectifs de la présente Convention » ;

*La Conférence des Parties à la  
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Lance* un processus intersessions pour étudier les possibilités de renforcer l'application de la Convention, au moyen de l'élaboration d'un processus d'examen ;
2. *Charge* le Secrétariat de proposer un mandat pour un groupe de travail dont l'adoption devra être examiné par le Comité permanent à sa 44<sup>ème</sup> réunion ;
3. *Charge* le Comité permanent à sa 45<sup>ème</sup> réunion d'examiner les progrès, si un groupe de travail est mis en place, et de faire rapport à la 12<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties ;
4. *Charge* le Secrétariat de soutenir le processus ;
5. *Prie* le PNUE, les Parties et les autres donateurs de fournir une assistance financière pour appuyer l'élaboration du processus d'examen ;
6. *Prie* le Secrétariat, lorsque cela est possible, de réduire les coûts en organisant les réunions potentielles du Groupe de travail de la façon la plus rentable possible.

## **Décision du Comité permanent relative à la formulation d'avis pour le Fonds pour l'environnement mondial concernant le financement des priorités nationales pour la CMS**

*Reconnaissant* que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) puisse faciliter la mise en œuvre de la CMS et *préoccupé* du fait que ce potentiel n'a pas encore été pleinement réalisé;

*Rappelant* la [Résolution 11.10](#), qui se félicite de la [Décision XII/30](#) de la COP12 de la CDB sur le Fonds pour l'environnement mondial de renforcer les synergies programmatiques entre les conventions liées à la biodiversité et dans ce contexte demande au Comité permanent d'élaborer de formuler des avis pour le Fonds pour l'environnement mondial concernant le financement des priorités nationales pour la CMS;

*Rappelant en outre* que la [Résolution 10.25](#) prie le Secrétaire exécutif de fournir des avis tels que formulés par le Comité permanent à temps pour être examinés par la COP13 de la CDB de manière à ce qu'ils puissent être communiqués au Fonds pour l'environnement mondial par le biais de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;

*Notant* que, à ce jour, la plus grande partie des sommes allouées par le FEM vise des projets nationaux plutôt que régionaux avec de nombreux pays concernés et que par conséquent l'admissibilité des priorités de la CMS telles que décrites dans le programme de travail pour 2015-2017 de la CMS, énoncées dans l'Annexe V de la [Résolution 11.1](#), est actuellement limitée étant donné que les aires de répartition des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS s'étendent bien au-delà d'une ou de plusieurs juridictions nationales et donc requièrent des approches différentes en matière de conservation;

*Notant en outre* que le Programme de travail de la CMS 2015-2017 contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices ([Résolution 11.5](#) de la CMS), qui est aligné sur le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et le complète, en y ajoutant la spécificité nécessaire pour la conservation des espèces migratrices et en précisant la cible;

*Notant par ailleurs* que le FEM pourrait financer les Stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) dans les pays ayant-droit, et *soulignant* l'importance pour les points focaux nationaux collaborant au niveau national d'inclure des actions prioritaires sur les espèces migratrices dans les SPANB en conformité avec la [Résolution 11.10](#) et les Lignes directrices de la CMS sur l'intégration des espèces migratrices dans les Stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB);

*Rappelant* la [Décision X/20](#) de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui reconnaît la CMS comme son partenaire principal en matière de conservation et d'exploitation durable des espèces migratrices dans leur aire de répartition;

*Préoccupé* du fait que les thèmes et axes d'études actuels du FEM ne répondent pas adéquatement aux besoins des espèces migratrices, mais notant également que les objectifs d'Aichi donnent des orientations complètes pour les thèmes et les axes d'études et que ceux-ci sont aussi la base des 16 objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices adoptées par la [Résolution 11.2](#) de la COP11 de la CMS;

*Notant* que les espèces migratrices ont de vastes aires de répartition qui s'étendent au-delà des aires protégées individuelles, et au-delà des frontières nationales et que par conséquent la conservation de ces espèces doit prendre en compte la totalité des corridors écologiques et/ou des aires de répartition;

*Le Comité permanent:*

1. *Invite* la COP13 de la CDB à reconnaître formellement le Plan stratégique pour les espèces migratrices de la CMS, qui contribue directement à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris les objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, et à le considérer comme un outil admissible pour l'identification des priorités pour un financement ciblé du FEM;
2. *Encourage* les Parties à soumettre des demandes conjointes pour des projets transfrontaliers afin de faciliter le processus pour obtenir une plus grosse part des fonds du FEM en faveur de projets nationaux, régionaux et mondiaux qui couvrent les espèces migratrices;
3. *Recommande* qu'une plus grosse part des fonds du FEM soit allouée à des projets régionaux ou mondiaux, plutôt qu'à des projets nationaux;
4. *Recommande en outre* que les priorités suivantes énoncées dans le Programme de travail 2015-2017 de la CMS puissent recevoir des fonds ciblés au titre du FEM:
  - 4.1 Restaurer et entretenir les corridors écologiques pour les mammifères migrants, comme souligné dans les [Résolutions 11.1](#) et [11.25](#);
  - 4.2. Rendre les infrastructures plus sûres pour les espèces sauvages, y compris les routes, les voies ferrées, les barrières, les palissades, les pipelines et autres formes d'infrastructure linéaire comme décrites dans les Résolutions 11.1 et [11.24](#);
  - 4.3 Lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et renforcer les actions anti-braconnage, notamment les approches de type communautaire, comme décrit dans la Résolution [11.31](#);
  - 4.4 Approches régionales pour faire face à l'abattage illégal des oiseaux, y compris les pièges et l'empoisonnement, comme décrit dans les [Résolutions 11.1](#), [11.15](#) et [11.16](#);
  - 4.5 Restaurer et entretenir les voies de migration mondiales, comme souligné dans le Programme de travail mentionné dans la [Résolution 11.14](#);
  - 4.6 Réduire la pollution marine, y compris les débris marins, les bruits et les munitions non explosées, comme souligné dans la [Résolution 11.30](#) et ailleurs;
  - 4.7 Minimiser les prises accessoires des espèces marines inscrites aux Annexes de la CMS et réduire la mortalité après remise à l'eau comme souligné dans la [Résolution 10.14](#) et ailleurs;
  - 4.8 Atténuer les menaces aux poissons d'eau douce, telles que la dégradation de l'habitat, les obstacles à la migration et la surexploitation, comme souligné dans la [Résolution 10.12](#).
5. *Encourage* un effort accru pour inclure l'intégration de la mise en œuvre et de la prise en compte des aspects relatifs aux espèces migratrices dans les Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) durant l'élaboration et la révision de ceux-ci;
6. *Invite* la Treizième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à tenir compte des avis susmentionnés dans ses directives au mécanisme de financement de la Convention sur la diversité biologique.



**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES  
CMS 44<sup>TH</sup> STANDING COMMITTEE**

---

**Norway/Norvege/Noruega**  
(Chairman/Président/Presidente)

Mr. Øystein STØRKERSEN  
Principal Advisor  
Directorate for Nature Management (DN)  
Tungasletta 2  
N-7485 Trondheim  
Norway  
Tel: (+47 735) 80500  
Fax: (+47 735) 80501  
Email: oystein.storkersen@miljodir.no

**MEMBERS/MEMBRES/MIEMBROS**

**AFRICA/AFRIQUE/ÁFRICA**

**South Africa/ Afrique du Sud/ Sudáfrica**

Ms. Wilma LUTSCH  
Director  
Biodiversity Conservation  
Department of Environmental Affairs  
Private bag X447  
Pretoria  
South Africa 0001  
Tel: (+27) 12 3998827  
Fax:  
Email: [wlutsch@environment.gov.za](mailto:wlutsch@environment.gov.za)

**Uganda/Ouganda**

Mr. James LUTALO  
Commissioner Wildlife Conservation  
Ministry of Tourism, Wildlife and Heritage  
Plot 6/8 Parliamentary Avenue  
P.O. Box 7103  
Kampala  
Uganda  
Tel: (+256) 77587807  
Fax: (+256) 414341247  
Email: [jlutalo@mtti.go.ug](mailto:jlutalo@mtti.go.ug);  
[lutaloj@yahoo.com](mailto:lutaloj@yahoo.com)

Mr. Akankwasah BARIREGA  
CMS Scientific Counselor for Uganda  
Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities  
Plot 6/8 Parliamentary Avenue  
Kampala  
Uganda  
Tel: (+256) 414 31242  
Email: [abarirega@tourism.go.ug](mailto:abarirega@tourism.go.ug)  
cc: [akankwasah@gmail.com](mailto:akankwasah@gmail.com)

**SOUTH & CENTRAL AMERICA AND  
CARIBBEAN/AMERIQUE DU SUD ET  
CENTRALE ET CARAÏBES/ AMERICA  
DEL SUR Y CENTRAL Y EL CARIBE**

**Costa Rica**

Sra. Gina Giselle CUZA JONES  
Gerente de Areas Silvestres Protegidas  
Ministero de Ambiente y Energia  
Limón, canton Central,  
Distrito primero, Costa Rica  
Tel: (+506) 27950723  
Fax: (+506) 83538662  
Email: [gina.cuza@sinac.go.cr](mailto:gina.cuza@sinac.go.cr);  
[ginacuza@hotmail.com](mailto:ginacuza@hotmail.com)

**Bolivia**

Mr. Juan Pablo José TORRICO BALLIVIAN  
 Responsable de Monitoreo y Apoyo a Planes  
 de Manejo II  
 Dirección General de Biodiversidad y Áreas  
 Protegidas  
 Calle Victor Sanjinés N°2678, Edificio  
 Barcelona piso 6  
 La Paz  
 Tel: (+591) 2 124221  
 Fax: (+591) 791 71470  
 Email: jtorrico@mmaya.gob.bo;  
 torrico.juanpablojose@gmail.com

**EUROPE/EUROPE/EUROPA****France**

Mr. François LAMARQUE  
 Chargé de mission pour les actions  
 européennes et internationales en faveur de la  
 faune et de la flore sauvage  
 Ministère de l'écologie, du développement  
 durable et de l'énergie – MEDDE  
 Tour Séquoia –  
 92055 La Défense CEDEX  
 France  
 Tel: (+33) 1 40813190  
 Fax:  
 Email: francois.lamarque@developpement-  
 durable.gouv.fr

**Ukraine/Ucraina**

Mr. Volodymyr DOMASHLINETS  
 Head of Fauna Protection Division  
 Ministry of Ecology and Natural Resources  
 of Ukraine  
 Mytropolyyta Vasylya Lypkivskogo str. 35,  
 Kyiv 3035  
 Ukraine  
 Tel: (+380 44) 206 31 27  
 Fax: (+380 44) 206 31 27  
 Email: domashlinets@menr.gov.ua,  
 vdomashlinets@yahoo.com

**OCEANIA/OCEANIE****Australia**

Ms. Narelle MONTGOMERY  
 Assistant Director  
 Department of the Environment  
 GPO Box 787 CANBERRA ACT 2601  
 Australia  
 Tel: +61 2 6274 2818  
 Email :  
 narelle.montgomery@environment.gov.au

## DEPOSITARY/DEPOSITAIRE/DEPOSITARIO

### Germany/Allemagne/Alemania

Ms. Christiane PAULUS  
Deputy Director Nature Conservation  
Federal Ministry for the Environment,  
Nature Conservation, Building and Nuclear  
Safety (BMUB)  
Robert-Schuman-Platz 3  
53175 Bonn  
Tel: (+49) 228 99 305 2605  
Fax:  
Email: [christiane.paulus@bmub.bund.de](mailto:christiane.paulus@bmub.bund.de)

Mr. Gerhard ADAMS  
Head of Division  
Federal Ministry for the Environment,  
Nature Conservation, Building and Nuclear  
Safety (BMUB)  
Robert-Schuman-Platz 3  
53175 Bonn  
Tel: (+49 228) 99 3052631  
Fax: (+49 228) 99 3052684  
Email: [gerhard.adams@bmub.bund.de](mailto:gerhard.adams@bmub.bund.de)

Mr. Oliver SCHALL  
Deputy Head of Division  
Federal Ministry for the Environment,  
Nature Conservation, Building and Nuclear  
Safety (BMUB)  
Robert-Schuman-Platz 3  
53175 Bonn  
Tel: (+49 228) 99 3052632  
Fax: (+49 228) 99 3052684  
Email: [oliver.schall@bmub.bund.de](mailto:oliver.schall@bmub.bund.de)

Ms Dana WIEMANN  
Executive Officer  
Federal Ministry for the Environment,  
Nature Conservation, Building and Nuclear  
Safety (BMUB)  
Robert-Schuman-Platz 3  
53175 Bonn  
Tel: (+49 228) 99 3052663  
Fax: (+49 228) 99 3052684  
Email: [Dana.Wiemann@bmub.bund.de](mailto:Dana.Wiemann@bmub.bund.de)

**OBSERVERS****Party Observer****Luxembourg (EU Presidency)**

Mr. Eric SCHAULS  
 Ministère du développement durable et des  
 infrastructures  
 32, Route du Vin  
 Luxembourg  
 Tel : (+35) 22 4786853  
 Email: eric.schauls@mev.etat.lu

**Philippines/Filipinas**

Mr. Anson TAGTAG  
 Ecosystems Management Specialist and Project  
 Leader  
 Philippine Raptors Conservation Program  
 Protected Areas and Wildlife Bureau (PAW)  
 Department of Environment and Natural  
 Resources  
 Ninoy Aquino Parks & Wildlife Nature Center  
 Quezon Avenue, Diliman  
 Quezon City 1100  
 Tel: (+6 32) 9258952/53  
 E-mail: anson\_tagtag@yahoo.com

Mr. Ernesto ADOBO  
 Undersecretary for Administration and  
 Information Systems  
 Department of Environment and Natural  
 Resources (DENR)  
 Ninoy Aquino Parks & Wildlife Nature Center  
 Quezon Avenue, Diliman  
 Quezon City 1100  
 Tel: (+6 32) 920 2213/926 8059  
 E-mail: otsenre\_oboda@yahoo.com

**Chairs****Strategic Plan Working Group (SPWG)**

Ms. Ines Verleye  
 Biodiversity Expert  
 Federal Public Service DG Environment  
 Place Victor Horta 40  
 1000 Brussels  
 Tel: (+32 47) 8241345  
 Email: inesverleye@gmail.com

**IGO****UNEP/PNUE/PNUMA**

Mr. Jiri HLAVACEK  
 Special Advisor  
 Chief of Environmental Governance and  
 Conventions  
 Branch Head of the MEA Support and  
 Cooperation  
 United Nations Environment Programme (UNEP)  
 Block 1, Level 1, South Wing  
 P.O.Box 30552  
 00100 Nairobi  
 Kenya  
 Tel: (+254) 2076 23411  
 Mobile: (+254) (0) 728 600 526  
 Email: [jiri.hlavacek@unep.org](mailto:jiri.hlavacek@unep.org)

Mr. Mamadou KANE  
 Programme Officer/MEAs Liaison  
 United Nations Environment Programme (UNEP)  
 United Nations Avenue, Gigiri  
 P.O. Box 30552  
 100 Nairobi  
 Kenya  
 Tel: (+254 20) 762 5046  
 Email: mamadou.kane@unep.org

Ms. Hemini VRONTAMITIS  
 MEA focal point for Operational and  
 Administrative matters  
 United Nations Environment Programme (UNEP)  
 United Nations Avenue, Gigiri  
 P.O. Box 30552  
 100 Nairobi  
 Kenya  
 Tel: (+254 20) 721 906574  
 Email: [hemini.vrontamitis@unep.org](mailto:hemini.vrontamitis@unep.org)

## **NGO**

### **Bird Life**

Ms. Nicola J. CROCKFORD  
International Species Policy Officer  
RSPB - BirdLife International  
Wellbrook Court, Girton Rd  
CB3 0NA Cambridge  
United Kingdom  
Tel: (+44 1 767) 693072  
Fax: (+44 1 767) 68 3211  
Email: [Nicola.crockford@rspb.org.uk](mailto:Nicola.crockford@rspb.org.uk)

### **Born Free foundation**

Mr. Mark Jones  
Programmes Manager Wildlife Policy  
Broadlands Business Campus,  
Langhurstwood Road  
Horsham, RH12 4QP  
United Kingdom  
Tel: (+44) (0)1403 240170  
Email: [markj@bornfree.org.uk](mailto:markj@bornfree.org.uk)

**CMS Agreements and MOUs/Accords et Mémorandum d'Entente de la CMS/  
CMS Acuerdos y Memorandos de Entendimiento**

**ACCOBAMS**

Mr. Patrick VAN KLAVEREN  
Conseiller  
2, Terrasses de Fontvieille  
Monaco  
Tel : (+33) 607936581  
Email : [pvanklaveren@monaco.mc](mailto:pvanklaveren@monaco.mc)

**AEWA**

UNEP/AEWA Secretariat  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Tel: (+49 228) 815 2455  
Fax: (+49 228) 815 2450  
Email: [aewa@unep.de](mailto:aewa@unep.de)

Mr. Jacques Trouvilliez  
Executive Secretary  
Tel.: (+49 228) 815 2414  
Email: [Jacques.trouvilliez@unep-aewa.org](mailto:Jacques.trouvilliez@unep-aewa.org)

Mr. Sergey Dereliev  
Technical Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2415  
Email: [sergey.dereliev@unep-aewa.org](mailto:sergey.dereliev@unep-aewa.org)

**ASCOBANS**

UNEP/ASCOBANS Secretariat  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany

Ms. Heidrun FRISCH  
Associate Coordinator  
Tel.: (+49 228) 815 2418  
Email: [heidrun.frisch@ascobans.org](mailto:heidrun.frisch@ascobans.org)

**Common Wadden Sea Seal (CWSS)**

CWSS Secretariat  
Mr. Rüdiger STREMPPEL  
Executive Secretary  
Virchowstrasse 1  
26382 Wilhelmshaven  
Germany  
Tel: +49 4421 910812  
Fax: +49 4421 910830  
Email: [strempe@waddensea-secretariat.org](mailto:strempe@waddensea-secretariat.org)

**EUROBATS**

UNEP/EUROBATS Secretariat  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Fax: (+49 228) 815 2445  
Email: [eurobats@eurobats.org](mailto:eurobats@eurobats.org)

Mr. Andreas Streit  
Executive Secretary  
Tel.: (+49 228) 815 2420  
Email: [astreit@eurobats.org](mailto:astreit@eurobats.org)





**UNEP/CMS Secretariat / Secretariat PNUE/CMS / Secretaría PNUMA/CMS**

UNEP/CMS Secretariat  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Germany  
Tel.: (+49 228) 815 2401  
Fax: (+49 228) 815 2449  
Email: cms.secretariat@cms.int

Mr. Bradnee CHAMBERS  
Executive Secretary  
Tel: (+49 228) 815 2410  
Email: bradnee.chambers@cms.int

Mr. Bert LENTEN  
Deputy Executive Secretary  
Acting Head of Terrestrial Species team  
Tel.: (+49 228) 815 2407  
Email: Bert.lenten@cms.int

Mr. Marco BARBIERI  
Scientific Adviser  
Tel.: (+49 228) 815-2498  
Email: [marco.barbieri@cms.int](mailto:marco.barbieri@cms.int)

Ms. Laura CERASI  
Associate Programme Officer  
Fundraising and Partnerships  
Tel.: (+49 228) 815 2483  
Email: laura.cerasi@cms.int

Mr. Borja HEREDIA  
Head of Avian Species team  
Tel.: (+49 228) 815 2422  
Email: borja.heredia@cms.int

Mr. Florian KEIL  
Common Information Unit  
Tel.: (+49 228) 815 2451  
Email: florian.keil@unep-aewa.org

Ms Aline KÜHL-STENZEL  
Associate Programme Officer  
Terrestrial Species  
Tel.: (+49 228) 815 2419  
Email: Aline.kuehl-stenzel@cms.int

Ms. Veronika LENARZ  
Senior Public Information Assistant  
Tel.: (+49 228) 815 2409  
Email: veronika.lenarz@cms.int

Ms. Clara NOBBE  
CMS/CITES Programm Officer  
Tel : (+49 228) 815-2495  
Email : clara.nobbe@cms.int

Ms. Andrea PAULY  
Associate Programme Officer, Sharks  
Tel: (+49 228) 815-2477  
Email: andrea.pauly@cms.int

Mr. Francisco RILLA  
Coordinator Capacity Building  
Tel.: (+49 228) 815 2460  
Email: francisco.rilla@cms.int

Ms. Sandra RÜCKER  
Administration and Fund Management  
Officer  
Tel.: (+49 228) 815 2496  
Email: sandra.ruecker@cms.int

Mr. Robert VAGG  
Report Writer  
Tel: (+49 228) 815 2476  
Email: Robert.vagg@cms.int

Ms. Melanie VIRTUE  
Head of Aquatic Species team  
Tel.: (+49 228) 815 2462  
Email: [Melanie.virtue@cms.int](mailto:Melanie.virtue@cms.int)

**CMS Abu Dhabi Office**  
c/o Environment Agency  
Al Mamoura, PO Box 45553  
45553 Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Tel: +971 2 6934 437

Mr. Lyle GLOWKA  
Executive Coordinator  
Tel: +971 6934 472  
Email: lyle.glowka@cms.int

**External Consultants**

Mr. Sebastian OBERTHÜR  
Institute for European Studies  
Vrije Universiteit Brussel  
Pleinlaan 5  
1050 Brussels  
Belgium  
Mobile: +32-477-841654  
Fax: +32-2-6148010  
Email: sebastian.oberthuer@vub.ac.be

Mr. Ernesto ROESSING  
Researcher  
Institute for European Studies  
Vrije Universiteit Brussel  
Pleinlaan 5  
1050 Brussels  
Belgium  
Tel: (+32) 4896 19985  
Email: [ernesto.roessing.neto@vub.ac.be](mailto:ernesto.roessing.neto@vub.ac.be)

**INTERPRETERS/INTERPRÈTES/INTÉRPRETES**

Ms. Enken Tadsen-Duch

Ms. Caroline Bechtold

Ms. Dorothee Schwolgin

Ms. Viviana Puhlmann

Ms. Uta Kremer

Ms. Ines Riecken-Chavarria

